



Mouvement Européen
France



LE VOTE DES PARLEMENTAIRES EUROPÉENS DE L'OUEST DE LA FRANCE SUR 21 ENJEUX CLEFS (2009 - 2014)

Yves Bertoncini, Thierry Chopin, Lucie Marnas, Virginie Timmerman et Claire Versini



SOMMAIRE

MAJORITÉ DE CONSENSUS	4
«LE SIÈGE DU PARLEMENT DOIT-IL ÊTRE TRANSFÉRÉ DE STRASBOURG À BRUXELLES?»	5
«DOIT-ON ÉTABLIR UN FONDS EUROPÉEN D'AIDE AUX PLUS DÉMUNIS?»	7
«FAUT-IL IMPOSER UNE NOUVELLE TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES À L'INTÉRIEUR DE L'UE?»	9
«L'UE DEVRAIT-ELLE RESTREINDRE LA CULTURE D'OGM?»	11
«FAUT-IL ADOPTER L'ACCORD COMMERCIAL RELATIF À LA CONTREFAÇON (ACTA)?»	13
 MAJORITÉ DE GRANDE COALITION	 15
«LES ÉTATS MEMBRES DE L'EUROZONE DOIVENT-ILS MUTUALISER LEURS DETTES PUBLIQUES EN CRÉANT DES EURO-OBLIGATIONS?»	17
«L'UE DEVRAIT-ELLE CRÉER UNE UNION BANCAIRE?»	19
«LA COMMISSION EUROPÉENNE DOIT-ELLE RENFORCER LA SURVEILLANCE DES POLITIQUES BUDGÉTAIRES ET ÉCONOMIQUES DES ÉTATS-MEMBRES DE LA ZONE EURO?» (TWO PACK)	21
«L'UE DEVRAIT-ELLE AVOIR SON PROPRE SERVICE DIPLOMATIQUE?»	23
«L'UE DEVRAIT-ELLE AVOIR UN VÉRITABLE SYSTÈME DE RESSOURCES PROPRES POUR SON BUDGET?»	25
«LE BUDGET DE L'UE DOIT-IL ÊTRE AUGMENTÉ ET RENDU PLUS FLEXIBLE?»	27
«LES SUBVENTIONS AGRICOLES DOIVENT-ELLES RESTER UNE PRIORITÉ BUDGÉTAIRE POUR L'UE?»	29
«L'UE DOIT-ELLE SORTIR DU NUCLÉAIRE?»	31
«L'UE DEVRAIT-ELLE AUTORISER UNE RÉINTRODUCTION TEMPORAIRE DU CONTRÔLE AUX FRONTIÈRES INTÉRIEURES?»	33



MAJORITÉ DE CONFRONTATION

35

- «L'UE DOIT-ELLE SUSPENDRE TEMPORAIREMENT L'ACCORD UE-ÉTATS-UNIS DE SURVEILLANCE DU FINANCEMENT DU TERRORISME?» 37
- «L'UE DOIT-ELLE RENFORCER ET ÉTENDRE SON MARCHÉ INTÉRIEUR DES SERVICES?» 39
- «L'UE DEVRAIT-ELLE CRÉER UN MARCHÉ UNIQUE AVEC LES ÉTATS-UNIS?» 41
- «L'UE DOIT-ELLE RENFORCER LA SURVEILLANCE DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES DES ÉTATS-MEMBRES DE LA ZONE EURO?» (SIX PACK) 43
- «LA DURÉE MINIMUM DU CONGÉ DE MATERNITÉ RÉMUNÉRÉ À TAUX PLEIN DEVRAIT-ELLE PASSER DE 14 À 20 SEMAINES DANS TOUTE L'UE?» 45
- «DEVRAIT-IL Y AVOIR UN PLAFONNEMENT SUR L'UTILISATION DES BIOCARBURANTS?» 47
- «L'UE DOIT-ELLE AUGMENTER LE COÛT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES POLLUANTES?» 49



Mouvement Européen
France

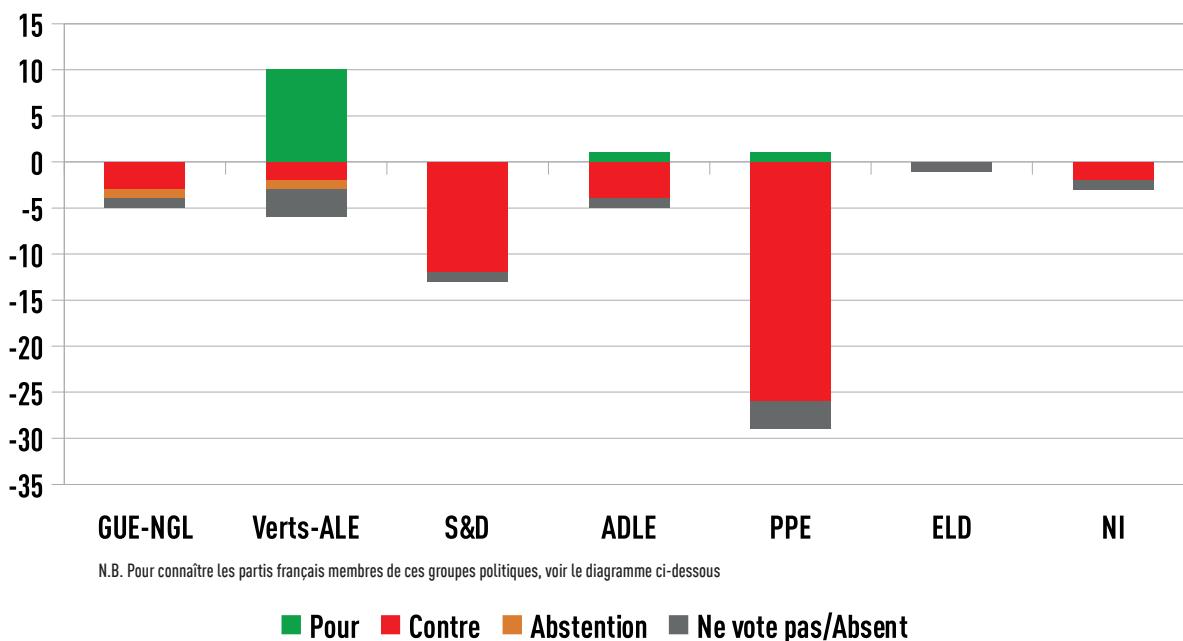
! DROIT D'INVENTAIRE
D'INVENTER

NOTRE
EUROPE
INSTITUT JACQUES DELORS

MAJORITÉ DE CONSENSUS

Le siège du Parlement européen doit-il être transféré de Strasbourg à Bruxelles ?

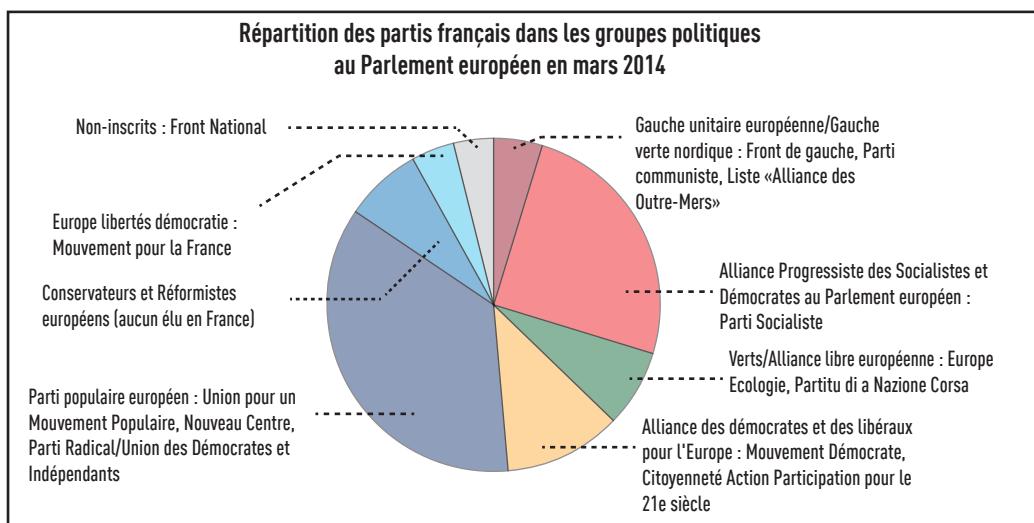
Le vote des parlementaires européens élus en France



La proposition de regrouper les activités du Parlement européen (PE) à Bruxelles fait l'objet de débats ponctuels au niveau communautaire et donne lieu à des votes de résolutions sans portée légale : il faudrait en effet une modification des traités (et donc l'accord des autorités nationales françaises) pour que le transfert éventuel du siège du PE de Strasbourg à Bruxelles puisse intervenir.

Le vote le plus récent sur cet enjeu a eu lieu à l'automne 2013 et a donné lieu à une prise de position défavorable de la quasi-totalité des élus français. Cette prise de position est d'autant plus notable que les élus français se sont systématiquement démarqués de la position définie par leur groupe politique en faveur d'un transfert du siège du PE.

Il faut toutefois signaler que la moitié des élus français du groupe des Verts ont voté conformément à la ligne de leur groupe, c'est-à-dire en faveur d'un tel transfert, mais aussi que l'autre moitié a choisi de ne pas le faire.





Le siège du Parlement européen doit-il être transféré de Strasbourg à Bruxelles ?

Le vote des parlementaires européens de l'Ouest*

Pour

Yannick Jadot



Europe Ecologie
Verts-ALE

Nicole Kiil-Nielsen



Europe Ecologie
Verts-ALE

Sylvie Goulard



Modem
ADLE

Contre

Isabelle Thomas



PS
S&D

Bernadette Vergnaud



PS
S&D

Alain Cadec



UMP
PPE

Agnès Le Brun



UMP
PPE

Elisabeth Morin-Chartier



UMP
PPE

Absent

Philippe de Villiers



Mouvement pour la France
ELD

*Source : Notre Europe - Institut Jacques Delors / Données : www.votewatch.eu

VoteWatch
Europe

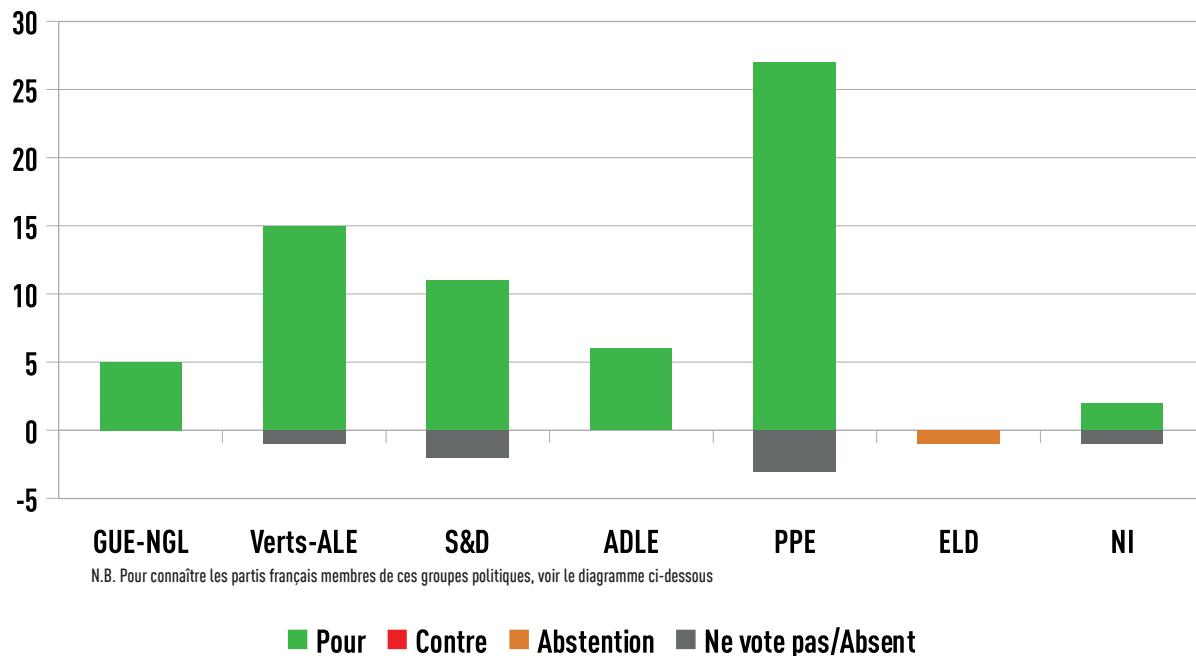
Pour en savoir plus, voir Yves Bertoncini et Thierry Chopin, « Des visages sur des clivages, les élections européennes de mai 2014 », Etudes & Rapports N°104, Notre Europe - Institut Jacques Delors et la Fondation Robert Schuman, avril 2014

Réalisation : Lucie Marnas, Virginie Timmerman et Claire Versini (Notre Europe - Institut Jacques Delors)



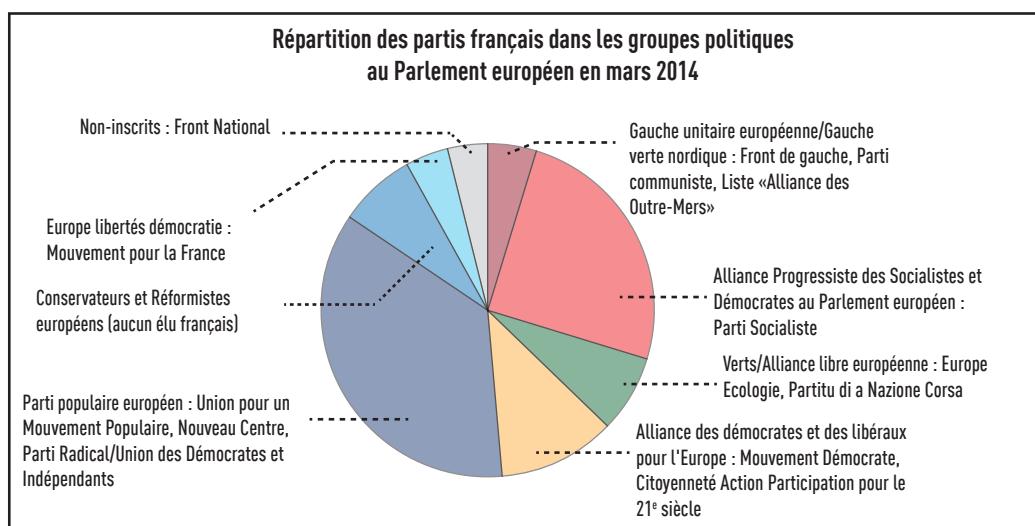
Doit-on établir un Fonds européen d'aide aux plus démunis ?

Le vote des parlementaires européens élus en France



En février 2014, le Parlement européen (PE) a approuvé un accord informel conclu avec le Conseil en décembre 2013 relatif à la création d'un Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD). Le FEAD vise à apporter une aide non financière aux citoyens européens les plus pauvres, en leur fournissant des aliments et autres biens de première nécessité. Ce nouveau Fonds, qui s'élève à 3,5 milliards d'euros pour la période 2014-2020, remplacera l'ancien Programme d'aide alimentaire européen, dont l'existence avait été mise en cause par un arrêt de la Cour de Justice pointant l'absence de base juridique appropriée.

Tous les élus français du PE ont choisi d'approuver la création du FEAD, à l'exception de l'élu du MPF, qui s'est abstenu. Au niveau du PE, ce vote a aussi été soutenu par la plupart des groupes politiques (592 voix pour, 61 contre) : seul le groupe CRE, qui ne compte aucun Français, l'a rejeté, et la plupart des députés ELD se sont abstenus lors du vote final.



Doit-on établir un Fonds européen d'aide aux plus démunis ?

Le vote des parlementaires européens de l'Ouest*

Pour

Yannick Jadot



Europe Ecologie

Verts-ALE

Nicole Kiil Nielsen



Europe Ecologie

Verts-ALE

Bernadette Vergnaud



PS

S&D

Sylvie Goulard



Modem

ADLE

Alain Cadec



UMP

PPE

Elisabeth Morin-Chartier



UMP

PPE

Contre

Philippe de Villiers



Mouvement pour la France

ELD

Absent

Isabelle Thomas



S&D

Agnès Le Brun



UMP

PPE

*Source : Notre Europe - Institut Jacques Delors / Données : www.votewatch.eu VoteWatch Europe

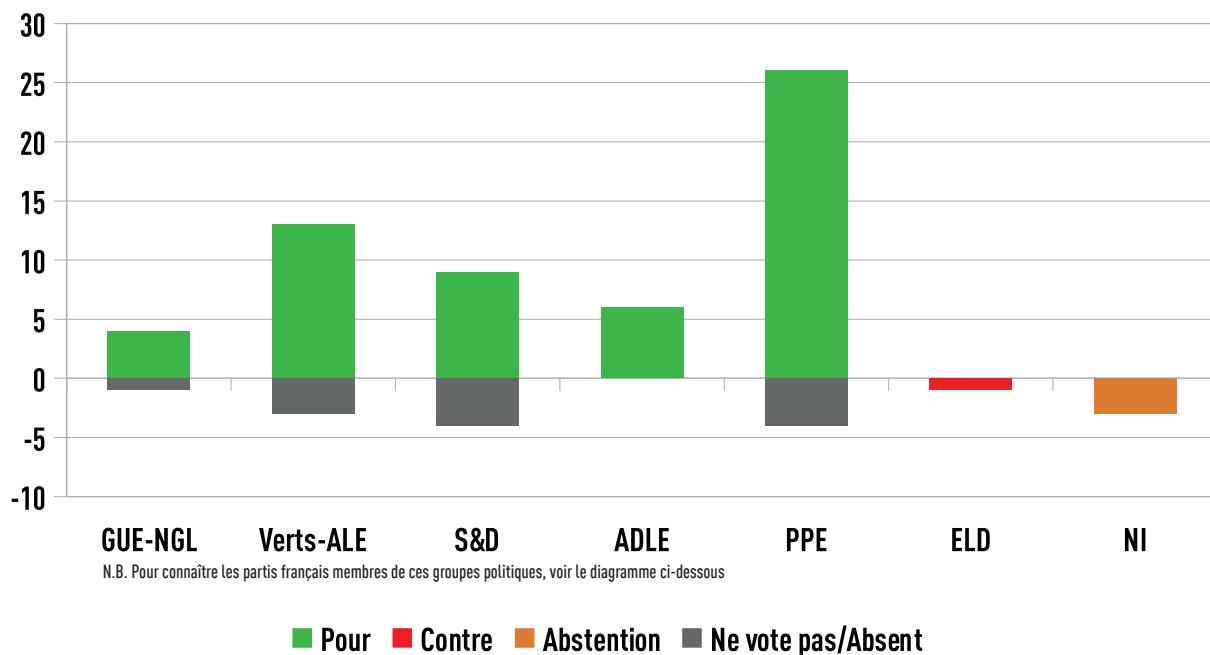
Pour en savoir plus, voir Yves Bertoncini et Thierry Chopin, « Des visages sur des clivages, les élections européennes de mai 2014 », *Etudes & Rapports No 104, Notre Europe - Institut Jacques Delors et la Fondation Robert Schuman*, avril 2014

Réalisation : Lucie Marnas, Virginie Timmerman et Claire Versini (Notre Europe - Institut Jacques Delors)



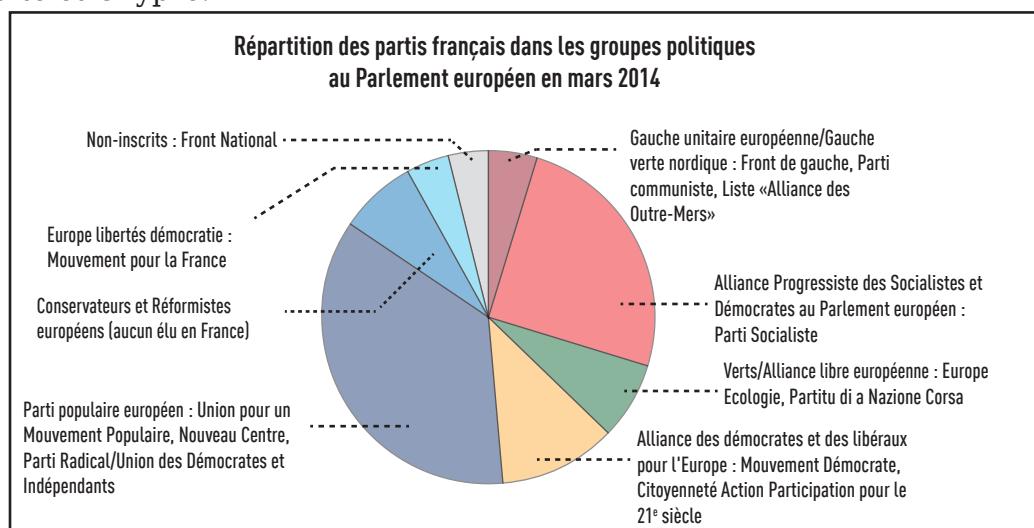
Faut-il imposer une nouvelle taxe sur les transactions financières à l'intérieur de l'UE ?

Le vote des parlementaires européens élus en France



En mai 2012, les élus européens se sont prononcés sur un projet de taxe sur les transactions financières (TTF), à percevoir par les États membres de l'UE, dans le cadre d'une procédure législative spéciale (consultation du Parlement). L'objectif de cette taxe est notamment de diminuer le nombre et l'intensité des transactions financières et de dégager de nouvelles ressources pour le financement des dépenses publiques.

Tous les élus français du Parlement européen (PE) ont choisi d'approuver ce projet, à l'exception de l'élu du MPF, qui a voté contre, et des trois élus du Front national, qui se sont abstenu. Cette quasi-unanimité française contraste avec le caractère plus divisé des autres délégations nationales, puisque ce vote a été remporté par une majorité européenne de grande coalition (et non de consensus) à hauteur de 487 voix. Une minorité significative de 152 députés des groupes CRE, ELD et ADLE (à l'exception des membres français, italiens et finlandais) ont voté contre la proposition, de même que 20 députés PPE, de Malte, Chypre, Suède et de Lettonie, et 6 députés S&D, de Malte et Chypre.



Faut-il imposer une nouvelle taxe sur les transactions financières à l'intérieur de l'UE ?

Le vote des parlementaires européens de l'Ouest*

Pour



Contre



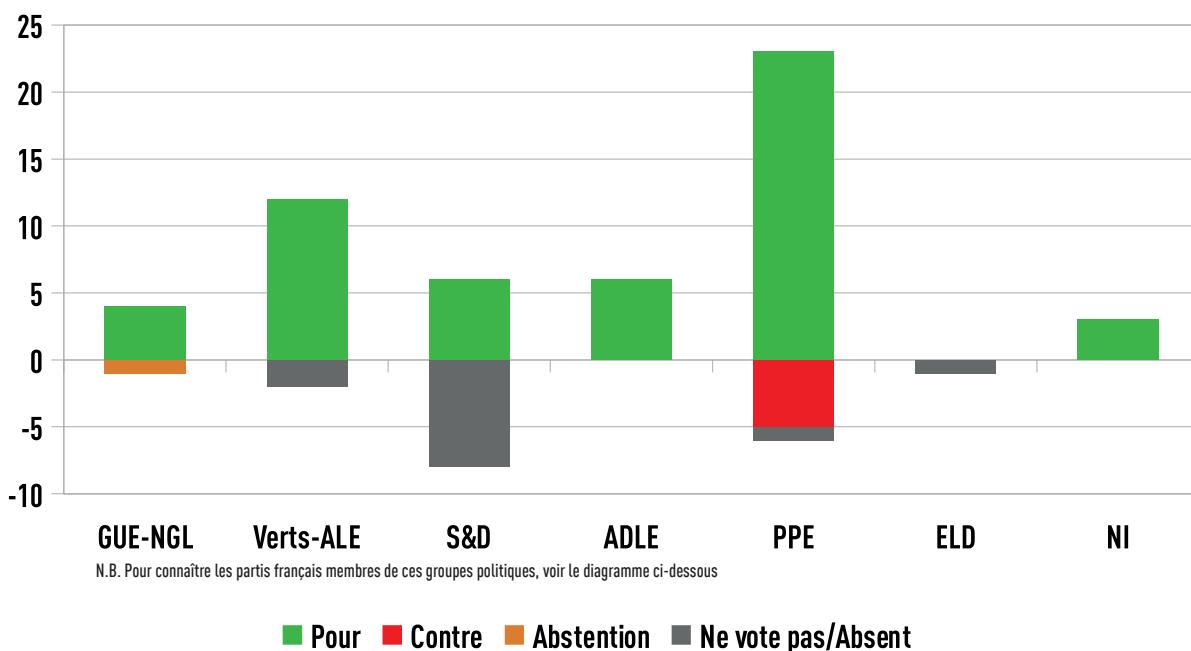
Absent





L'UE devrait-elle restreindre la culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM) ?

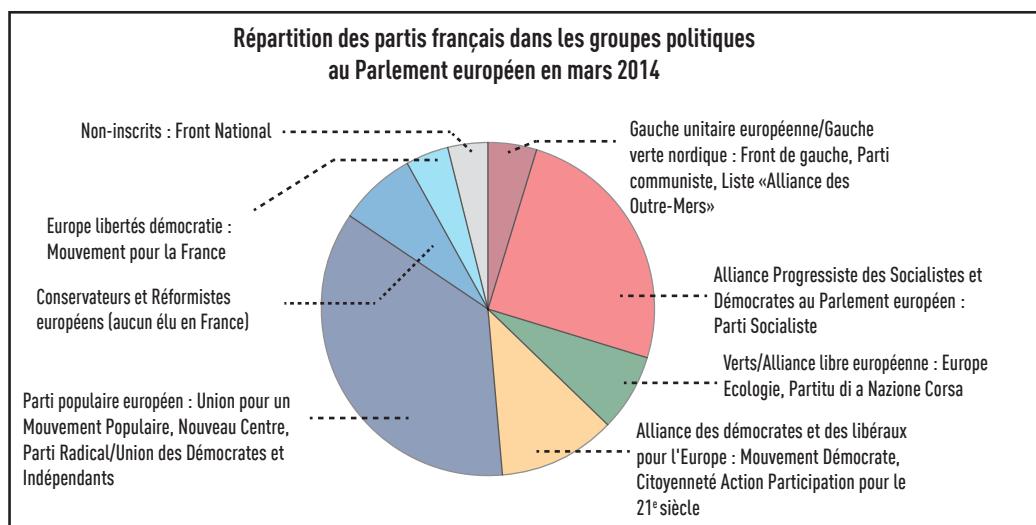
Le vote des parlementaires européens élus en France



En juillet 2011, le Parlement européen (PE) a adopté une résolution législative concernant la possibilité pour les États membres de restreindre ou d'interdire la culture d'OGM sur leur territoire. L'objectif de cette résolution était de protéger l'environnement, la santé et les intérêts des consommateurs, mais aussi d'assurer le bon fonctionnement du marché intérieur. Le vote clé analysé par Vote Watch Europe était lié aux dispositifs légaux que les États membres peuvent utiliser pour interdire les OGM. Alors que la proposition de la Commission indiquait que les États membres peuvent invoquer des raisons autres que sanitaires ou environnementales pour interdire la culture d'OGM, un amendement du PE a proposé que les États membres soient autorisés à invoquer des répercussions environnementales potentiellement négatives. Il était également indiqué que la liste des dispositifs légaux devait explicitement inclure l'impact socio-économique et l'aménagement urbain.

La quasi-totalité des élus français du PE ont choisi de voter en faveur de cette résolution, à l'exception de quelques élus du groupe UMP. Cette quasi-unanimité contraste avec le caractère beaucoup plus divisé du PE, puisque ce vote a été remporté par une majorité européenne de centre gauche (et non de consensus),

constituée par les élus des groupes ADLE, S&D, Verts/ALE et GUE-NGL, rejoints par l'ELD et des élus du groupe PPE (essentiellement parmi les délégations autrichienne, allemande, grecque et hongroise).



L'UE devrait-elle restreindre la culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM) ?

Le vote des parlementaires européens de l'Ouest*

Pour

Yannick Jadot



Europe Ecologie
Verts-ALE

Bernadette Vergnaud



PS
S&D

Sylvie Goulard



Modem
ALDE

Alain Cadec



UMP
PPE

Agnès Le Brun



UMP
PPE

Elisabeth Morin-Chartier



UMP
PPE

Absent

Nicole Kiil-Nielsen



Europe Ecologie
Verts-ALE

Stéphane Le Foll



PS
S&D

Philippe de Villiers



Mouvement pour la France
ELD

*Source : Notre Europe - Institut Jacques Delors / Données : www.votewatch.eu

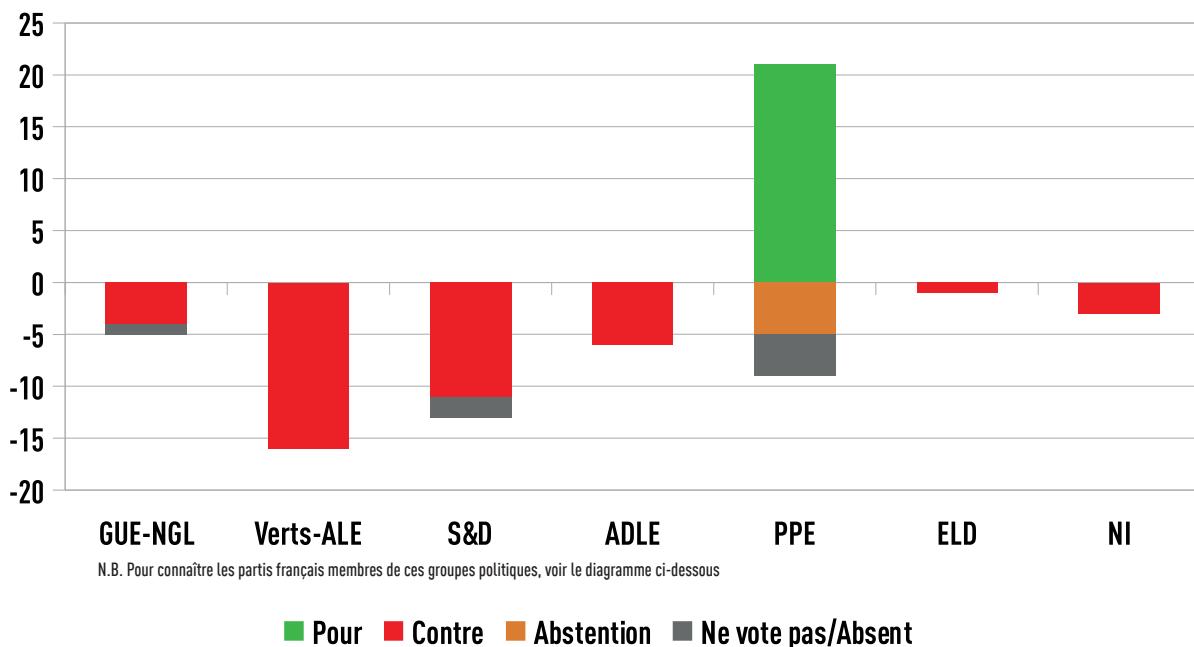
Pour en savoir plus, voir Yves Bertoncini et Thierry Chopin, « Des visages sur des clivages, les élections européennes de mai 2014 », *Etudes & Rapports No 104, Notre Europe - Institut Jacques Delors et la Fondation Robert Schuman*, avril 2014

Réalisation : Lucie Marnas, Virginie Timmerman et Claire Versini (Notre Europe - Institut Jacques Delors)



Faut-il adopter l'accord commercial relatif à la contrefaçon (ACTA) ?

Le vote des parlementaires européens élus en France

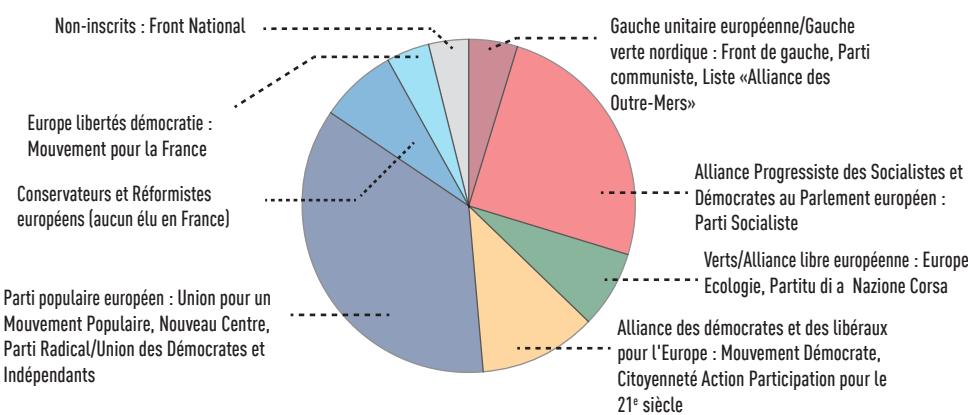


En juillet 2012, le Parlement européen (PE) a choisi de ne pas donner son approbation à l'Accord commercial relatif à la contrefaçon (ACRC ou ACTA en anglais) entre l'UE et ses États membres, l'Australie, le Canada, le Japon, la République de Corée, le Mexique, le Maroc, la Nouvelle-Zélande, Singapour, la Suisse et les États-Unis d'Amérique. Les députés ont notamment exprimé leurs préoccupations quant à la protection des données, aux libertés fondamentales, à l'ouverture et à la transparence des négociations de l'ACRC.

Ce vote traduit lui aussi une position relativement consensuelle des élus français du PE, puisqu'il a rallié des élus issus de tous les groupes politiques et des non-inscrits, c'est-à-dire du Front national. Il faut toutefois souligner que cette majorité de consensus est très incomplète puisqu'on peut constater l'expression de votes dissemblables parmi les élus de droite (19 élus UMP pour, 3 abstentions et 3 non votes ; 1 élu de la gauche moderne pour et un autre

s'abstenant ; 1 élu Nouveau centre s'abstenant et un autre choisissant de ne pas voter). Au niveau du PE tout entier, 39 députés européens ont voté pour, 478 contre tandis que 165 se sont abstenus (la majorité des membres du PPE et du CRE).

Répartition des partis français dans les groupes politiques
au Parlement européen en mars 2014



Faut-il adopter l'accord commercial relatif à la contrefaçon (ACTA) ?

Le vote des parlementaires européens de l'Ouest*

Pour

Alain Cadec



UMP
PPE

Agnès Le Brun



UMP
PPE

Elisabeth Morin-Chartier



UMP
PPE

Contre

Yannick Jadot



Europe Ecologie
Verts-ALE

Nicole Kiil-Nielsen



Europe Ecologie
Verts-ALE

Isabelle Thomas



PS
S&D

Bernadette Vergnaud



PS
S&D

Sylvie Goulard



Modem
ALDE

Philippe de Villiers



Mouvement pour la France
ELD

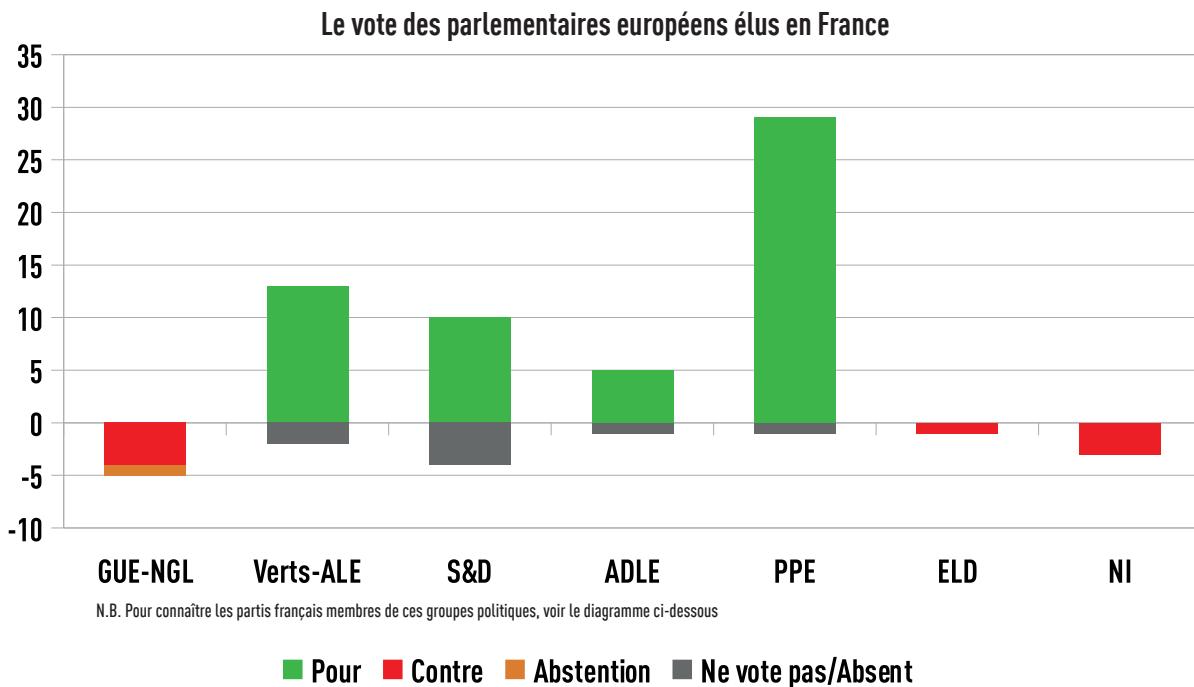
*Source : Notre Europe - Institut Jacques Delors / Données : www.votewatch.eu

Pour en savoir plus, voir Yves Bertoncini et Thierry Chopin, « Des visages sur des clivages, les élections européennes de mai 2014 », Etudes & Rapports N° 104, Notre Europe - Institut Jacques Delors et la Fondation Robert Schuman, avril 2014

Réalisation : Lucie Marnas, Virginie Timmerman et Claire Versini (Notre Europe - Institut Jacques Delors)

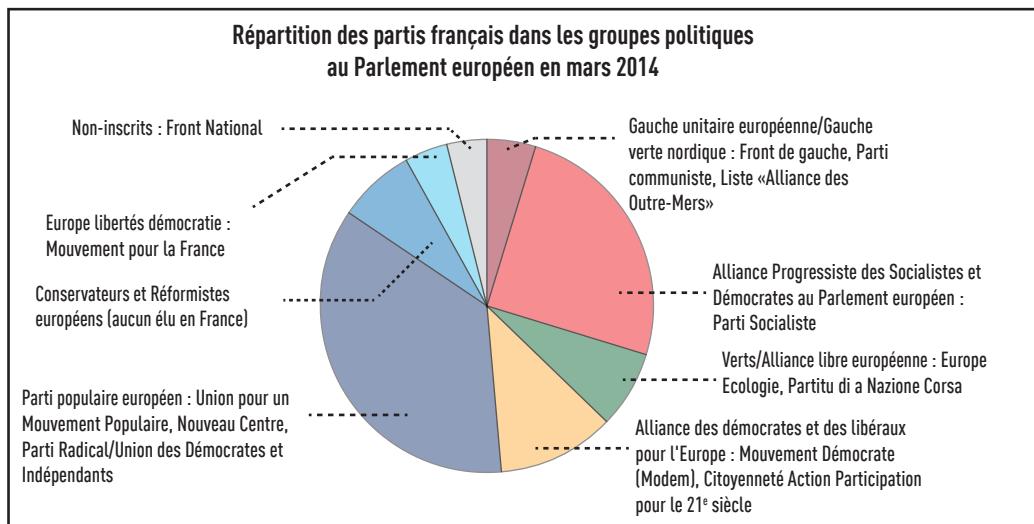
MAJORITÉ DE GRANDE COALITION

Les États membres de l'Eurozone doivent-ils mutualiser leurs dettes publiques en créant des euro-obligations ?



En février 2012 le Parlement européen (PE) a répondu pour la première fois au Livre vert de la Commission proposant l'émission d'euro-obligations. Les euro-obligations (ou « obligations de stabilité » selon le Livre vert) sont des obligations collectives visant à mutualiser l'émission des dettes des États membres de l'UE, qui auraient pour effet de rapprocher les taux auxquels ils empruntent et les conduiraient à se partager les sommes ainsi collectées.

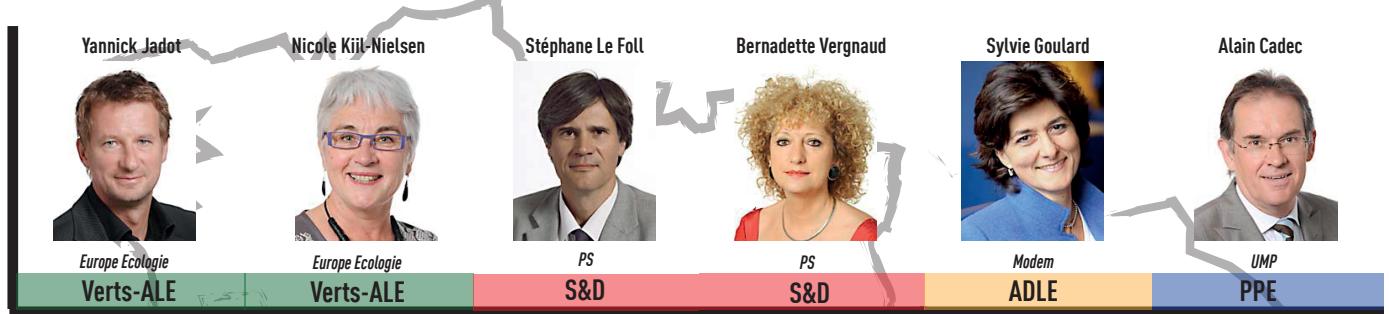
Une très large majorité des élus français ont choisi d'approuver cette proposition, puisque seuls les élus du Front de gauche, du Front national et du MPF ont voté contre. Au niveau du PE, les groupes S&D et Verts/ALE, ainsi que la majorité des députés des groupes PPE et ADLE, ont également voté en faveur de la résolution; 29 membres allemands et suédois du PPE ont voté contre, de même que les élus du groupe CRE et la plupart des députés des groupes GUE-NGL et ELD ; 19 députés ADLE, allemands pour la plupart, se sont abstenus.



Les États membres de l'Eurozone doivent-ils mutualiser leurs dettes publiques en créant des euro-obligations ?

Le vote des parlementaires européens de l'Ouest*

Pour



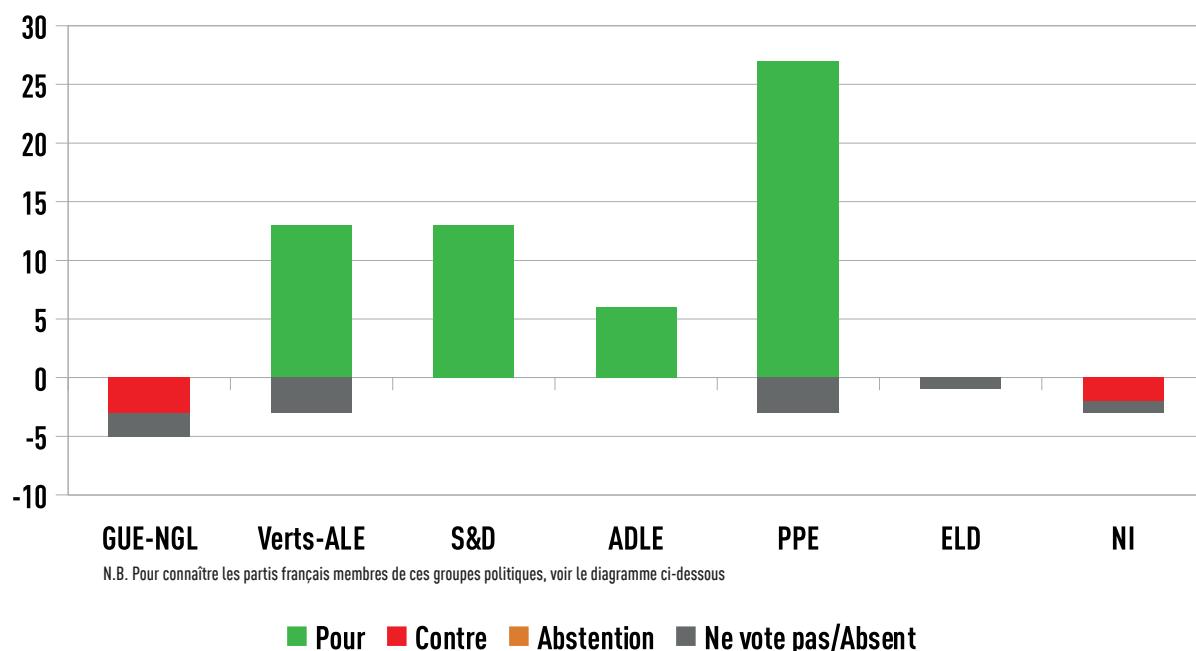
Contre





L'UE devrait-elle créer une union bancaire ?

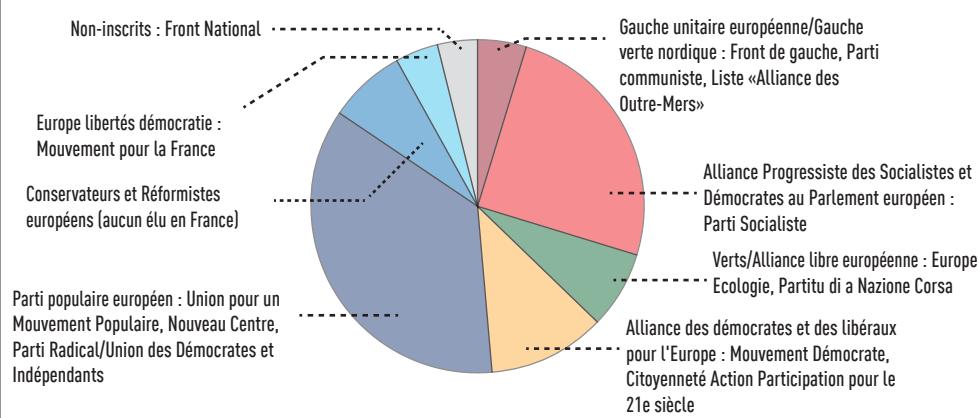
Le vote des parlementaires européens élus en France



Le Parlement européen (PE) a adopté en septembre 2013 un paquet législatif destiné à établir l'un des trois piliers de l'union bancaire, à savoir le Mécanisme de supervision unique (MSU) sous l'égide de la Banque Centrale européenne. Les autres piliers de l'union bancaire sont la mise en place d'un Fonds de sauvetage des banques financé par les banques elles-mêmes (sous la forme d'un Mécanisme unique de résolution), puis la création d'un Fonds européen de garantie des dépôts. Pour la mise en place du Mécanisme de supervision unique, l'accord conclu par le PE lui a permis d'augmenter ses pouvoirs de surveillance sur la BCE : les députés européens auront un accès accru aux informations, seront habilités à organiser des auditions des représentants du Conseil de surveillance de la BCE et devront aussi approuver la nomination du directeur du MSU.

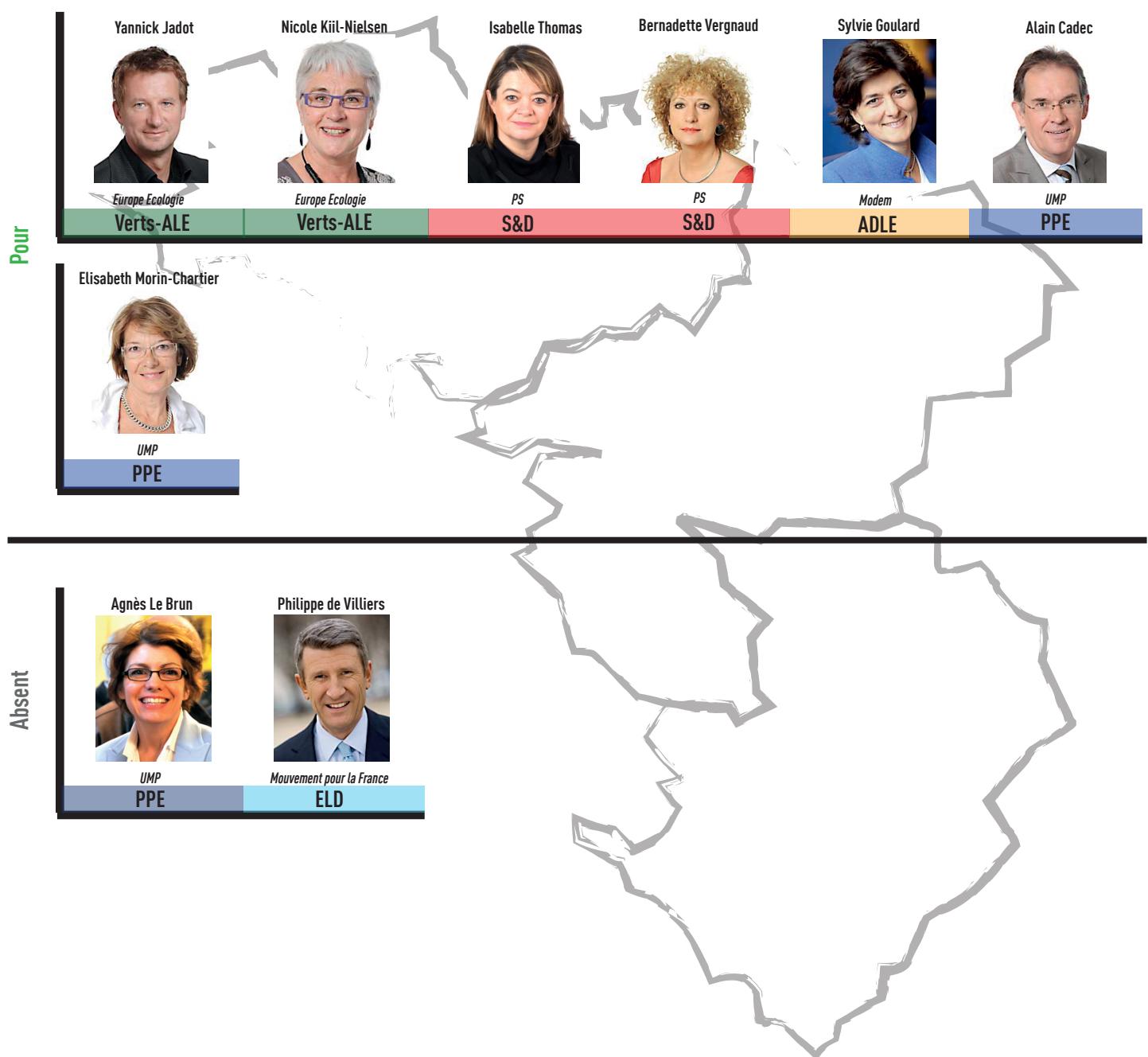
Une très large majorité des élus français du PE ont ainsi choisi de voter en faveur de cette proposition permettant la mise en place d'une union bancaire, puisque seuls les élus du Front de gauche et du Front national ont voté contre. On retrouve une large majorité du même type au niveau du PE tout entier.

Répartition des partis français dans les groupes politiques au Parlement européen en mars 2014



L'UE devrait-elle créer une union bancaire ?

Le vote des parlementaires européens de l'Ouest*



*Source : Notre Europe - Institut Jacques Delors / Données : www.votewatch.eu

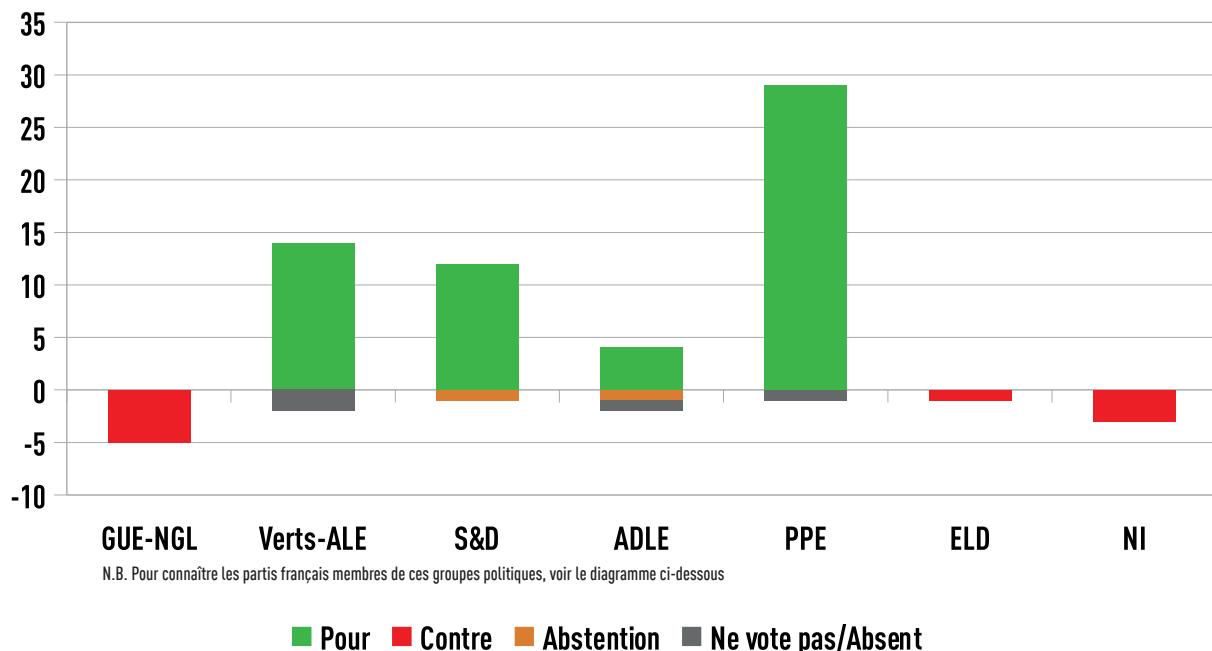
VoteWatch Europe

Pour en savoir plus, voir Yves Bertoncini et Thierry Chopin, « Des visages sur des clivages, les élections européennes de mai 2014 », *Etudes & Rapports No 104*, Notre Europe - Institut Jacques Delors et la Fondation Robert Schuman, avril 2014

Réalisation : Lucie Marnas, Virginie Timmerman et Claire Versini (Notre Europe - Institut Jacques Delors)

La Commission européenne doit-elle renforcer la surveillance des politiques budgétaires et économiques des États membres de la zone euro ?

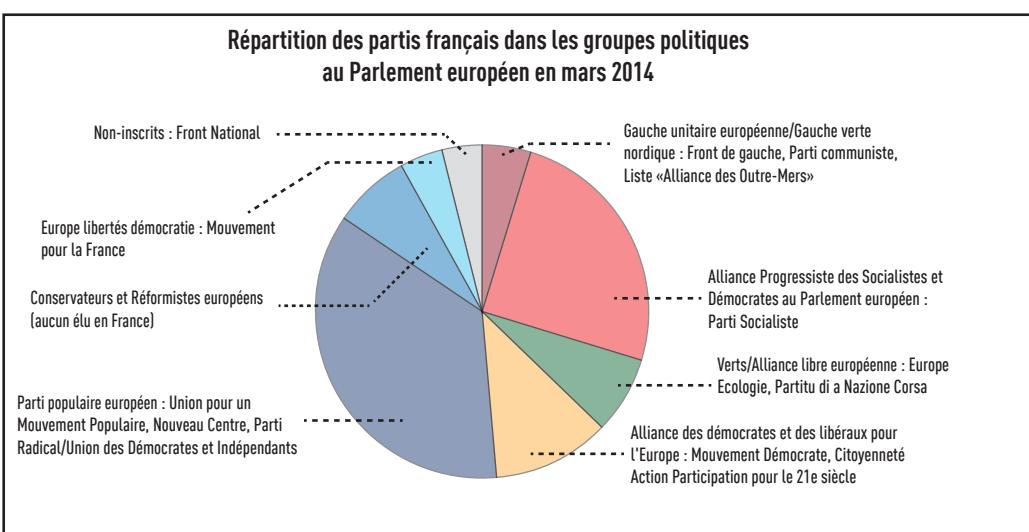
Le vote des parlementaires européens élus en France



Le Parlement européen (PE) a adopté en mars 2013 deux rapports dans le cadre du paquet législatif « two pack » qui vise à renforcer la législation européenne en matière de surveillance économique. Le premier rapport a établi des règles plus strictes en matière de surveillance économique et budgétaire des États membres de la zone euro connaissant ou menacés par de sérieuses difficultés du point de vue de leur stabilité financière. Le deuxième se concentre sur l'établissement de modalités communes pour le suivi et l'évaluation des projets de budgets. Il fixe aussi des règles afin d'assurer que les budgets nationaux soient cohérents avec les orientations de politique économique adoptées dans le cadre du semestre européen pour la surveillance des politiques économiques et budgétaires.

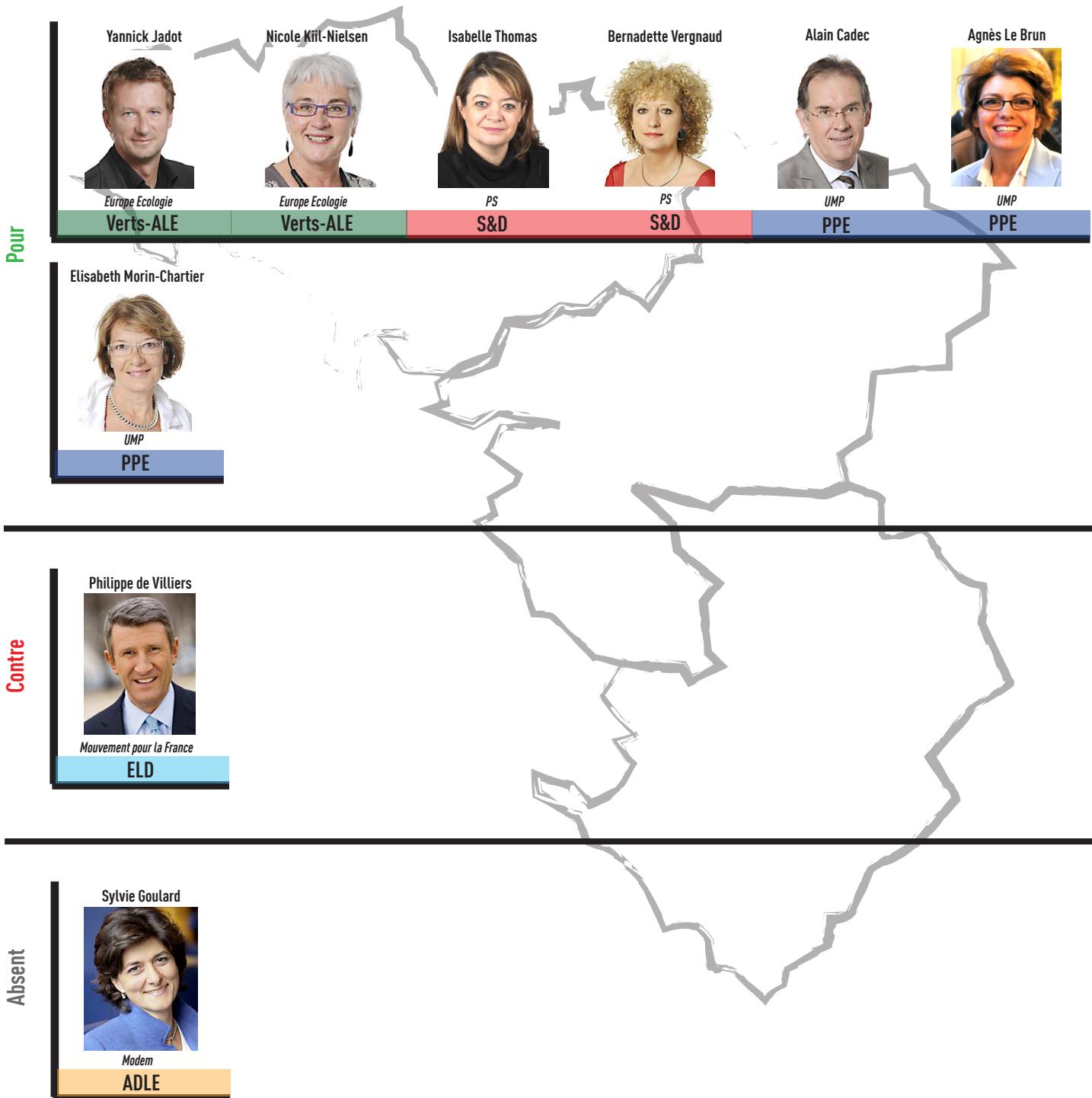
Une majorité française de grande coalition s'est dégagée pour soutenir cette 2ème réforme du pacte de stabilité, alors que les élus français s'étaient opposés de manière plus marquée lors du vote de la 1ère réforme en 2011 (dans le cadre du « 6 pack »). La plupart des élus français ont par exemple voté en faveur

du premier rapport ; seuls les élus du Front de gauche, du Front national et du Mouvement pour la France ont voté contre, tandis qu'un élu du MODEM et une élue du PS se sont abstenu. Ce vote des élus français est peu ou prou en phase avec celui exprimé par les élus des autres délégations nationales appartenant aux mêmes groupes politiques.



La Commission européenne doit-elle renforcer la surveillance des politiques budgétaires et économiques des États membres de la zone euro ?

Le vote des parlementaires européens de l'Ouest*



*Source : Notre Europe - Institut Jacques Delors / Données : www.votewatch.eu

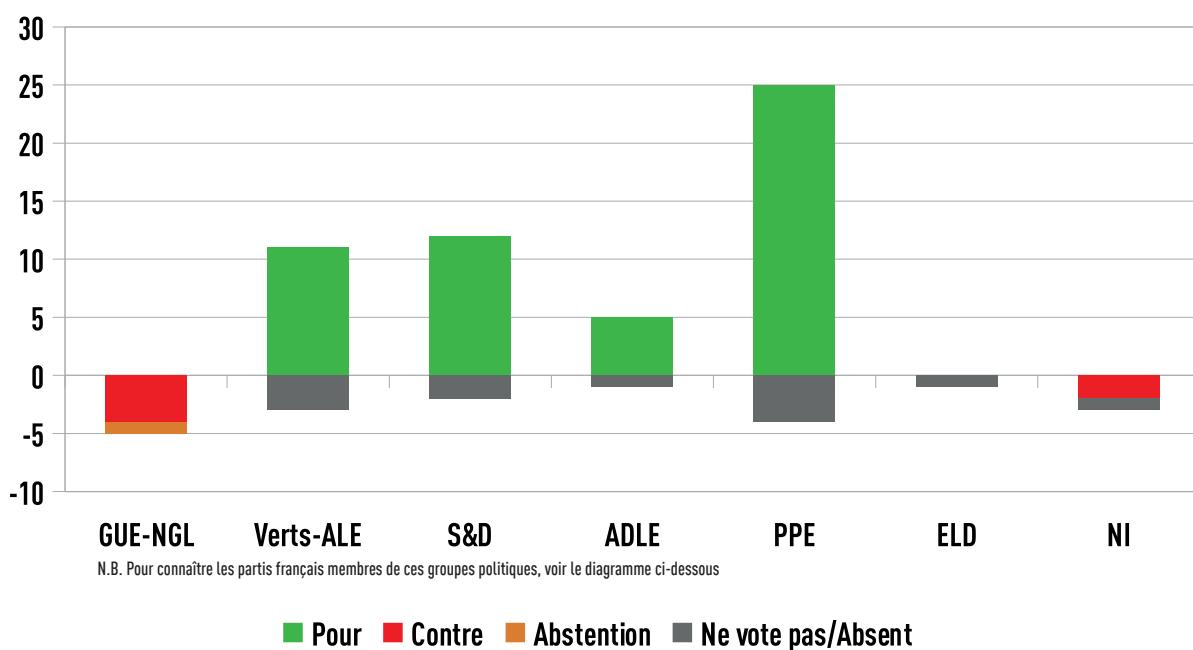
Pour en savoir plus, voir Yves Bertoncini et Thierry Chopin, « Des visages sur des clivages, les élections européennes de mai 2014 », *Etudes & Rapports N° 104, Notre Europe - Institut Jacques Delors et la Fondation Robert Schuman*, avril 2014

Réalisation : Lucie Marnas, Virginie Timmerman et Claire Versini (Notre Europe - Institut Jacques Delors)



L'UE devrait-elle avoir son propre service diplomatique ?

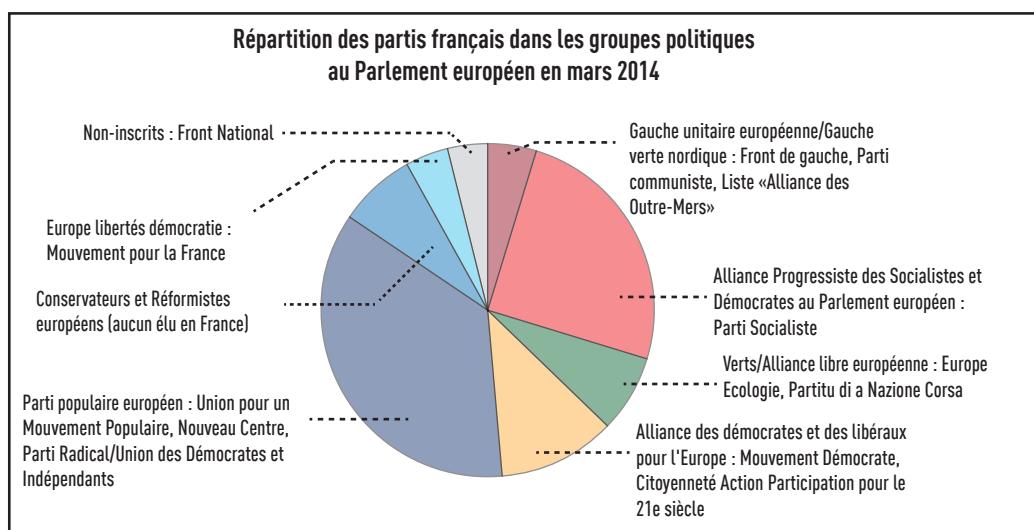
Le vote des parlementaires européens élus en France



Le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) a été prévu par le Traité de Lisbonne afin de faire office de service diplomatique de l'UE, sous l'autorité du Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Le Parlement européen (PE) a été consulté en juillet 2010 à propos d'un paquet de recommandations sur l'organisation et la responsabilité du service diplomatique de l'UE. Il a adopté la proposition, avec des amendements sur la structure et les fonctions organisationnelles du service, les instruments d'action extérieure et la responsabilité financière et budgétaire du SEAE.

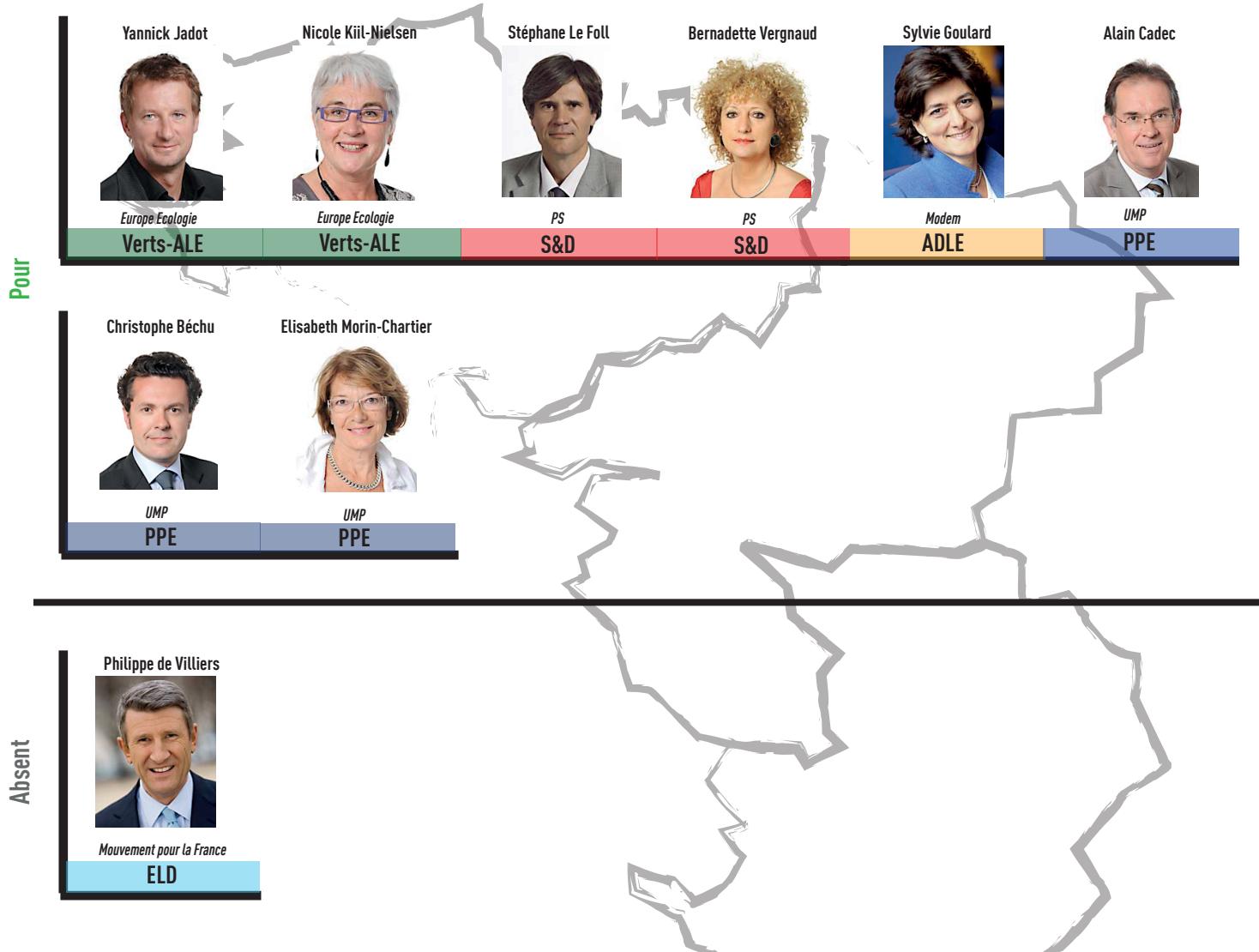
Une très large majorité des élus français du PE ont choisi de voter en faveur de cette proposition, en ligne avec la position du PE tout entier : seuls les élus du Front de gauche et du Front national ont voté contre, tandis qu'un élu du PC Réunionnais s'est abstenu et que des élus issus

de plusieurs autres groupes politiques n'ont pas pris part au vote .



L'UE devrait-elle avoir son propre service diplomatique ?

Le vote des parlementaires européens de l'Ouest*



*Source : Notre Europe - Institut Jacques Delors / Données : www.votewatch.eu VoteWatch Europe

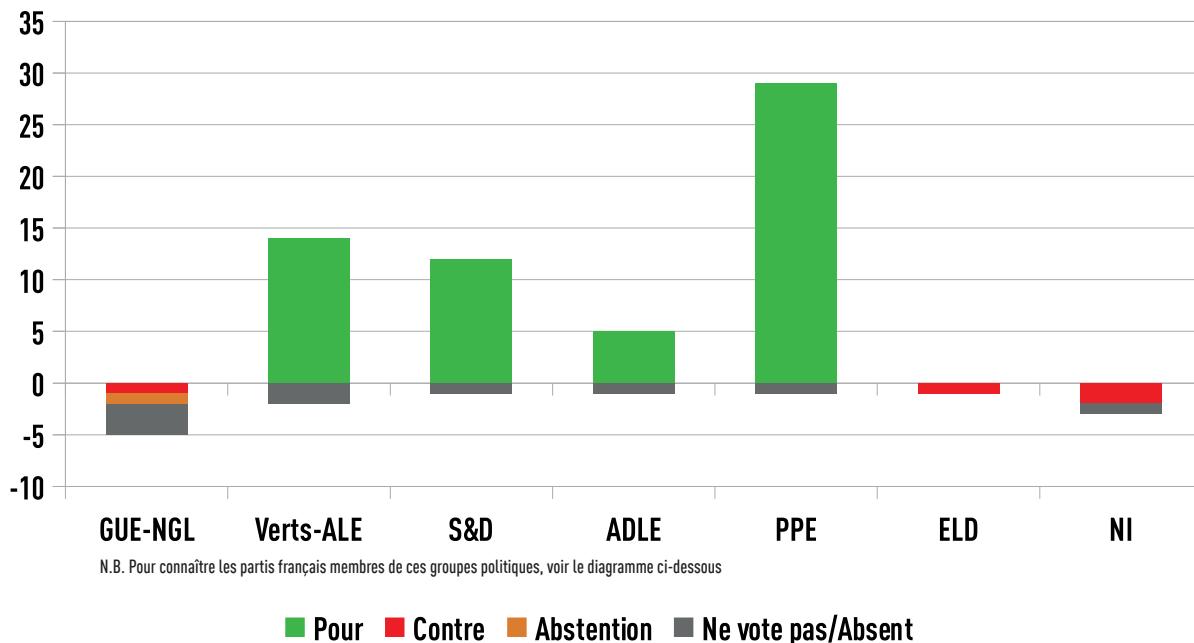
Pour en savoir plus, voir Yves Bertoncini et Thierry Chopin, « Des visages sur des clivages, les élections européennes de mai 2014 », Etudes & Rapports N° 104, Notre Europe - Institut Jacques Delors et la Fondation Robert Schuman, avril 2014

Réalisation : Lucie Marnas, Virginie Timmerman et Claire Versini (Notre Europe - Institut Jacques Delors)



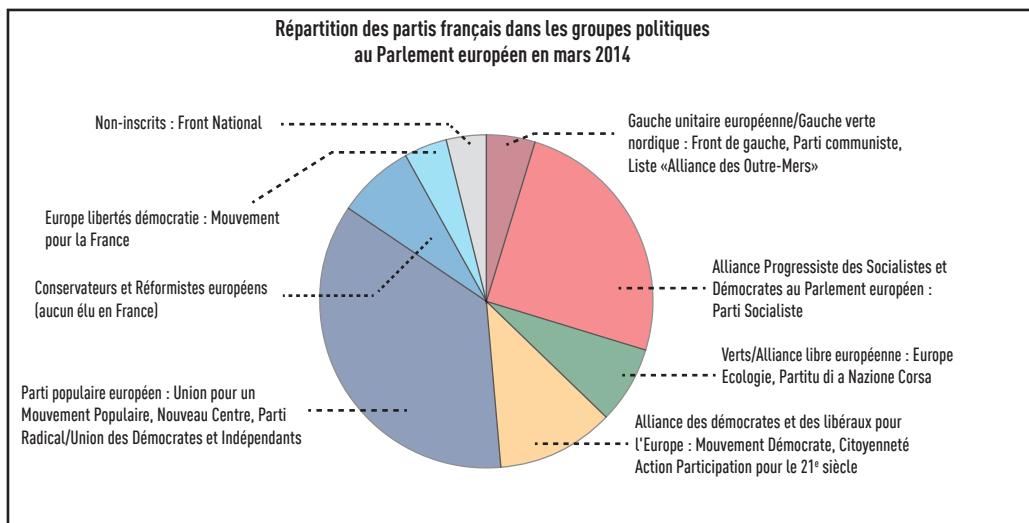
L'UE devrait-elle avoir un véritable système de ressources propres pour son budget ?

Le vote des parlementaires européens élus en France



En mars 2013, le Parlement européen (PE) a été appelé à se prononcer sur une résolution législative portant sur le financement futur de l'UE et, plus précisément, l'augmentation de ses ressources propres. Selon les termes de la résolution ici visée, la dépendance de l'UE aux contributions nationales est en contradiction avec le Traité et peut être particulièrement préjudiciable lorsque des crises économiques affectent sérieusement les économies nationales. Le PE est donc invité à soutenir la proposition de la Commission concernant une réforme du système de financement du budget, et à approuver l'introduction de nouvelles et véritables ressources propres, telles que la taxe sur les transactions financières et la nouvelle TVA européenne.

Une très large majorité des élus français du PE ont choisi de voter en faveur de la création de nouvelles ressources propres: seuls un élu du Front de gauche, deux élus du Front national et l'élu du MPF ont voté contre, tandis qu'un autre élu du Front de gauche s'est abstenu et que des élus issus de plusieurs groupes politiques n'ont pas pris part au vote. Ce vote des élus français est en ligne avec les positions prises par le PE dans son ensemble (plus de 530 voix en faveur, sur la base d'une

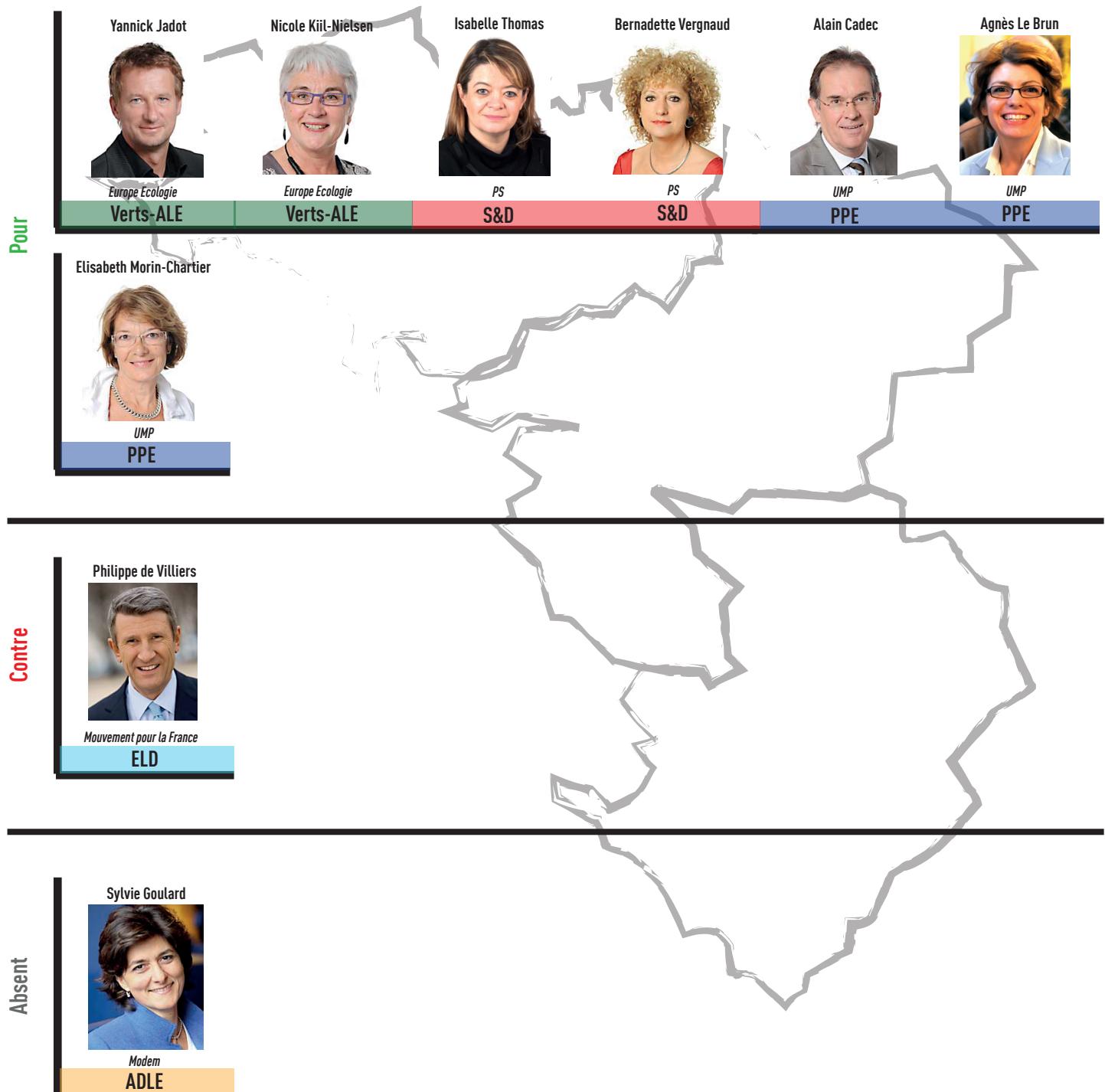


large majorité formée par les groupes PPE, S&D, ADLE, Verts/ALE et GUE-NGL (même si un nombre important de députés suédois et danois de ces groupes a voté contre cette résolution ou s'est abstenu).



L'UE devrait-elle avoir un véritable système de ressources propres pour son budget ?

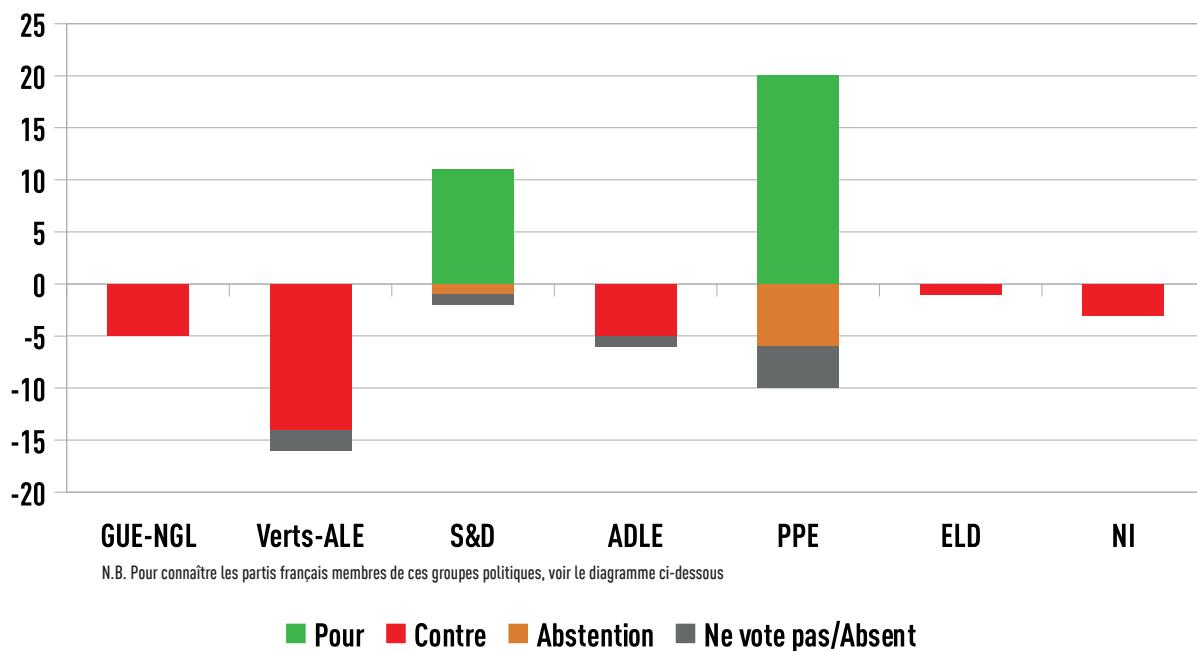
Le vote des parlementaires européens de l'Ouest*





Le budget de l'UE doit-il être augmenté et rendu plus flexible ?

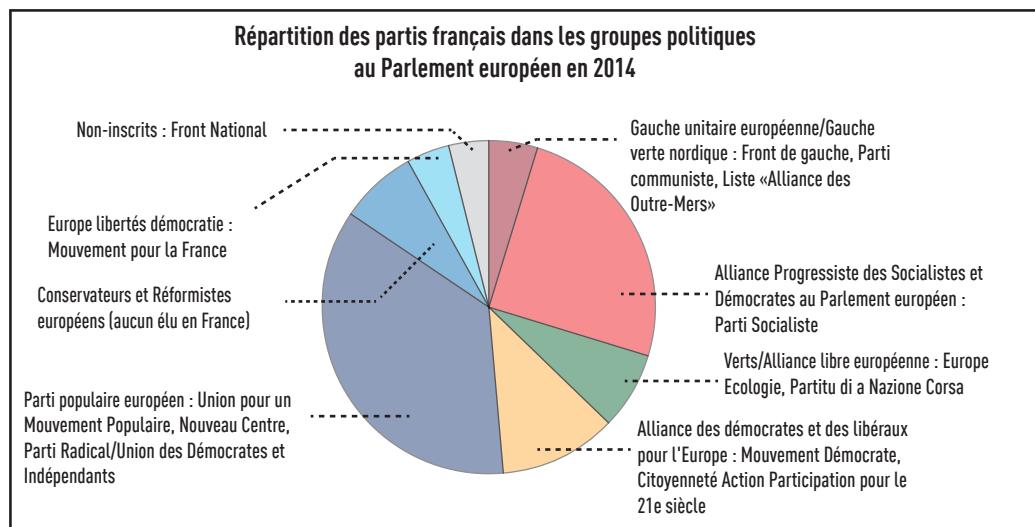
Le vote des parlementaires européens élus en France



En novembre 2013, le Parlement européen (PE) a approuvé le cadre financier pluriannuel 2014-2020, après de longues et difficiles négociations avec les États membres. Le budget pluriannuel sera réduit en valeur absolue par rapport à l'intervalle précédent de 2007-2013, atteignant 960 milliards d'euros d'engagements et 908 milliards d'euros de paiements. Les députés ont réussi à obtenir plusieurs concessions importantes des États membres : la flexibilité entre les exercices financiers et les lignes budgétaires, la promesse de la création d'un groupe de haut niveau sur les ressources propres de l'UE et une clause de révision stipulant que la Commission devra présenter un examen du CFP en 2016.

Une majorité française de grande coalition réduite à 20 élus UMP et à 11 élus socialistes s'est dégagée afin de soutenir l'adoption de ce cadre financier pluriannuel. La plupart des autres élus français ont en effet voté contre cette adoption, tandis que cinq élus centristes se sont abstenus et que 8 autres élus n'ont pas pris part au vote. Ce vote des délégations françaises contraste

avec celui des autres députés européens, puisque le texte dans son ensemble a été soutenu par une majorité confortable (PPE, S&D, ADLE, CRE), passant avec 537 voix en sa faveur, 126 voix contre (principalement venues des groupes Verts/ALE, GUE-NGL et ELD) et 19 abstentions.





Le budget de l'UE doit-il être augmenté et rendu plus flexible ?

Le vote des parlementaires européens de l'Ouest*

Pour

Isabelle Thomas



PS

Bernadette Vergnaud



PS

Alain Cadec



UMP

Elisabeth Morin-Chartier



UMP

Contre

Yannick Jadot



Europe Ecologie
Verts-ALE

Nicole Kiil-Nielsen



Europe Ecologie
Verts-ALE

Sylvie Goulard



Modem
ADLE

Phillipe de Villiers



Mouvement pour la France
ELD

Absent

Agnès Le Brun



UMPL
PPE

*Source : Notre Europe - Institut Jacques Delors / Données : www.votewatch.eu

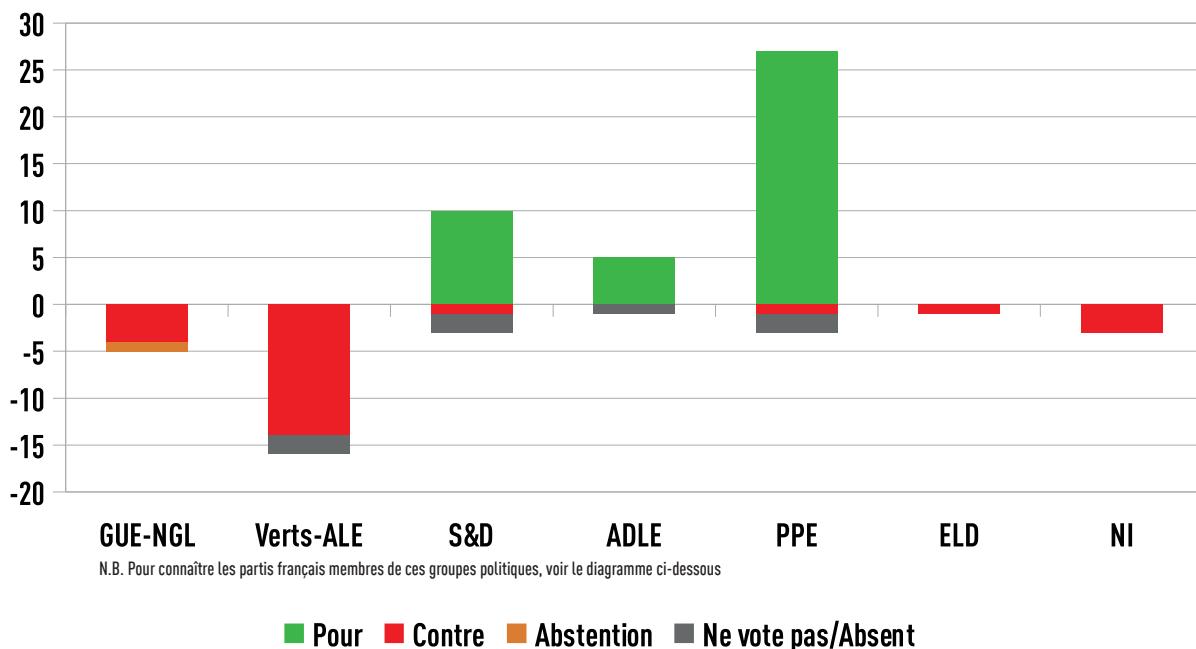
Pour en savoir plus, voir Yves Bertoncini et Thierry Chopin, « Des visages sur des clivages, les élections européennes de mai 2014 », *Etudes & Rapports N° 104*, Notre Europe - Institut Jacques Delors et la Fondation Robert Schuman, avril 2014

Réalisation : Lucie Marnas, Virginie Timmerman et Claire Versini (Notre Europe - Institut Jacques Delors)



Les subventions agricoles doivent-elles rester une priorité budgétaire pour l'UE ?

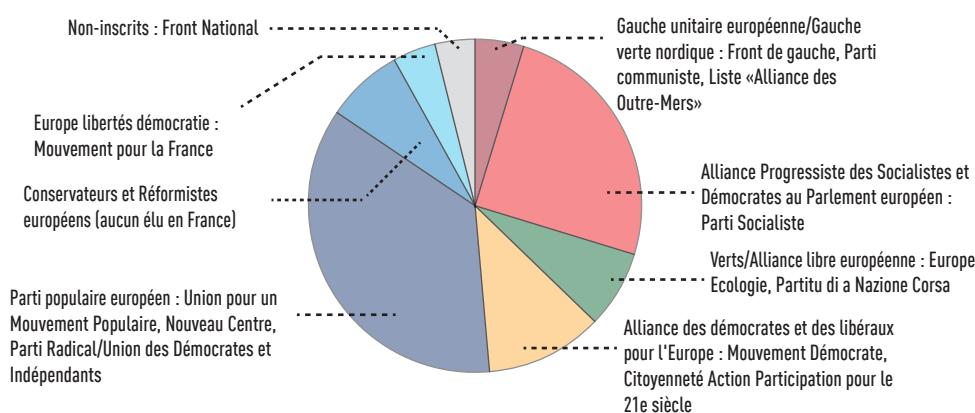
Le vote des parlementaires européens élus en France



La nouvelle politique agricole commune (PAC) a été adoptée en juin 2013 par le Parlement européen (PE) après l'obtention d'un compromis avec le Conseil sur les sujets les plus importants. Les cinq rapports législatifs adoptés par les députés ont proposé une réforme portant sur le financement, la gestion et le suivi de la PAC, les paiements directs aux agriculteurs, le développement rural et le marché agricole. Cette réforme de la PAC doit permettre une distribution plus juste et transparente des subventions de l'UE entre les États membres et les agriculteurs, ainsi qu'une meilleure protection de l'environnement.

Une majorité française de grande coalition réunissant les élus français des groupes PPE, 10 élus socialistes et presque tous les élus centristes s'est prononcée en faveur de cette réforme, tandis que la plupart des autres élus français ont voté contre. Le rapport sur le financement, la gestion et le suivi de la PAC a été approuvé par le PE avec 500 voix pour, 177 contre et 10 abstentions : il a principalement été soutenu par les groupes PPE, S&D, ADLE et CRE. Les votes S&D ont toutefois été divisés, 6 élégations (Royauté-Uni, Pays-Bas, Danemark, Allemagne, Suède et Autriche) s'étant jointes aux groupes Verts/ALE, GUE-NGL et ELD pour voter contre.

Répartition des partis français dans les groupes politiques au Parlement européen en mars 2014





Les subventions agricoles doivent-elles rester une priorité budgétaire pour l'UE ?

Le vote des parlementaires européens de l'Ouest*

Pour

Isabelle Thomas



PS
S&D

Bernadette Vergnaud



PS
S&D

Sylvie Goulard



Modem
ADLE

Alain Cadec



UMP
PPE

Elisabeth Morin-Chartier



UMP
PPE

Contre

Yannick Jadot



Europe Ecologie
Verts-ALE

Nicole Kiil-Nielsen



Europe Ecologie
Verts-ALE

Philippe de Villiers



Mouvement pour la France
ELD

Ne vote pas

Agnès Le Brun



UMP
PPE

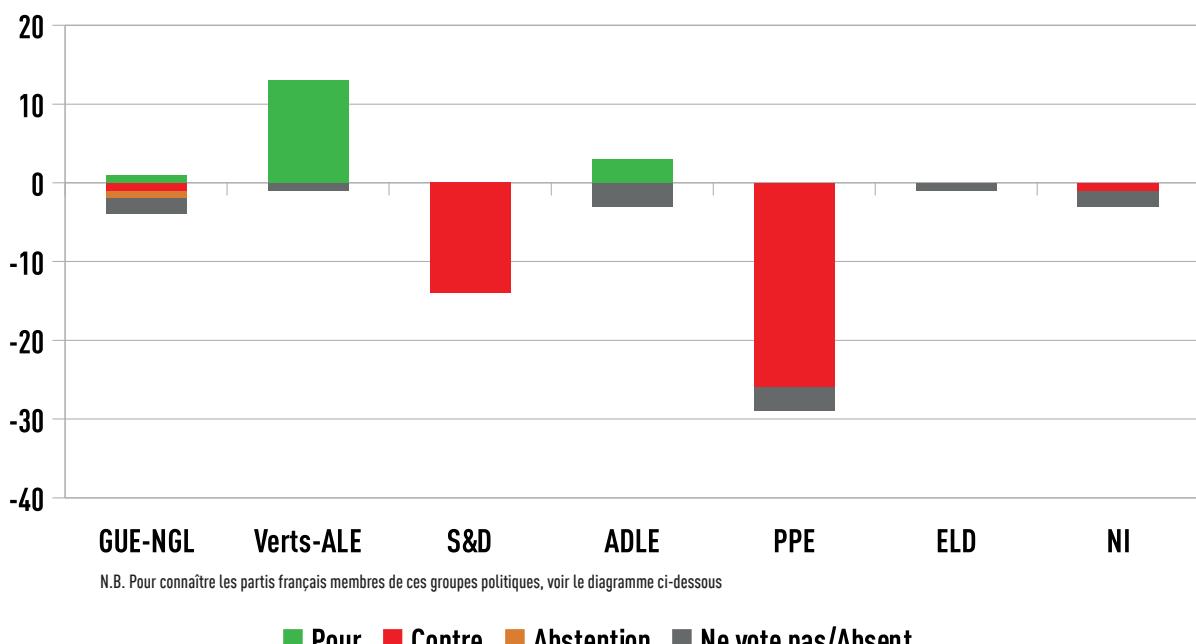
*Source : Notre Europe - Institut Jacques Delors / Données : www.votewatch.eu VoteWatch Europe

Pour en savoir plus, voir Yves Bertoncini et Thierry Chopin, « Des visages sur des clivages, les élections européennes de mai 2014 », Etudes & Rapports N°104, Notre Europe - Institut Jacques Delors et la Fondation Robert Schuman, avril 2014

Réalisation : Lucie Marnas, Virginie Timmerman et Claire Versini (Notre Europe - Institut Jacques Delors)

L'UE doit-elle sortir du nucléaire ?

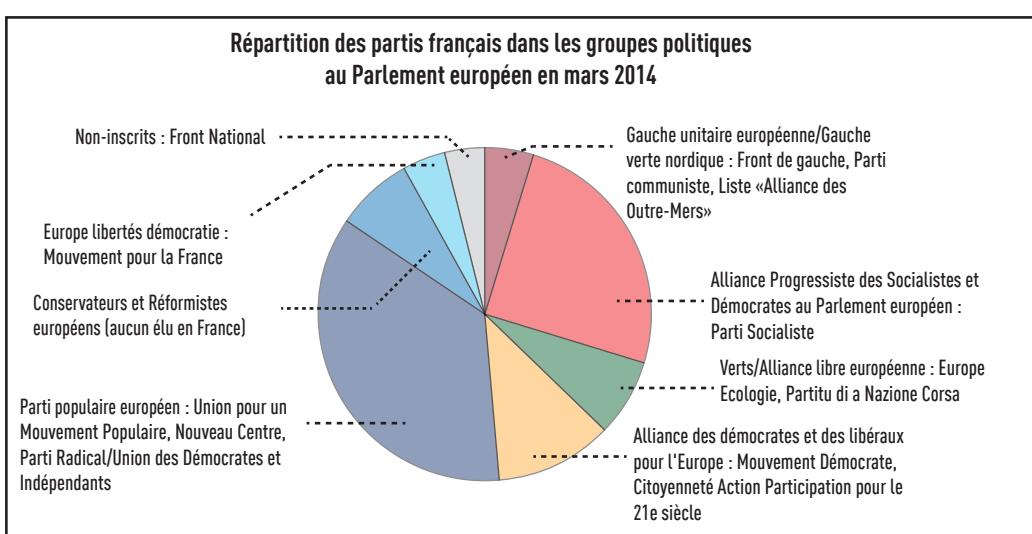
Le vote des parlementaires européens élus en France



En novembre 2011, les députés européens ont été invités à adopter, dans le cadre d'une procédure de consultation, la proposition de décision du Conseil sur le programme-cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) pour des activités de recherche et de formation dans le domaine nucléaire. Ce programme-cadre européen détermine les différentes activités de recherche en matière d'énergie nucléaire et de radioprotection, ainsi que le budget qui leur est alloué. Le vote clé analysé par VoteWatchEurope porte sur l'amendement 36, rédigé par le groupe Verts/ALE, qui visait à ce que l'UE s'engage à renoncer à l'énergie nucléaire.

Une majorité française de grande coalition s'est dégagée afin de voter contre cet amendement : les élus UMP et socialistes ont en effet voté contre ; les élus centristes se sont divisés entre vote contre, vote pour et abstention ; les élus du groupe gauche unie se sont eux aussi partagés entre vote contre, abstention et non-participation au vote ; des élus français issus de 5 groupes politiques et des non-inscrits (c'est-à-dire FN) ont décidé de ne pas prendre part au vote. Il est notable que cette majorité française de grande coalition contraste avec la majorité de centre droit qui s'est dégagée au Parlement pour rejeter cette proposition : elle a été soutenue par les députés GUE-NGL et

Verts/ALE, ainsi que par les deux tiers du groupe S&D et presque la moitié des députés ADLE, mais le PPE (à l'exception de la délégation autrichienne), les groupes CRE et ELD, ainsi que la plupart des députés de l'ADLE, ont voté contre (au total, l'amendement a été rejeté avec 210 voix pour et 356 voix contre).



L'UE doit-elle sortir du nucléaire ?

Le vote des parlementaires européens de l'Ouest*

Pour

Yannick Jadot



Europe Ecologie
Verts-ALE

Nicole Kiil-Nielsen



Europe Ecologie
Verts-ALE

Sylvie Goulard



Modem
ADLE

Contre

Stéphane Le Foll



PS
S&D

Bernadette Vergnaud



PS
S&D

Agnès Le Brun



UMP
PPE

Elisabeth Morin-Chartier



UMP
PPE

Ne vote pas

Alain Cadec



UMP
PPE

Absent

Philippe de Villiers

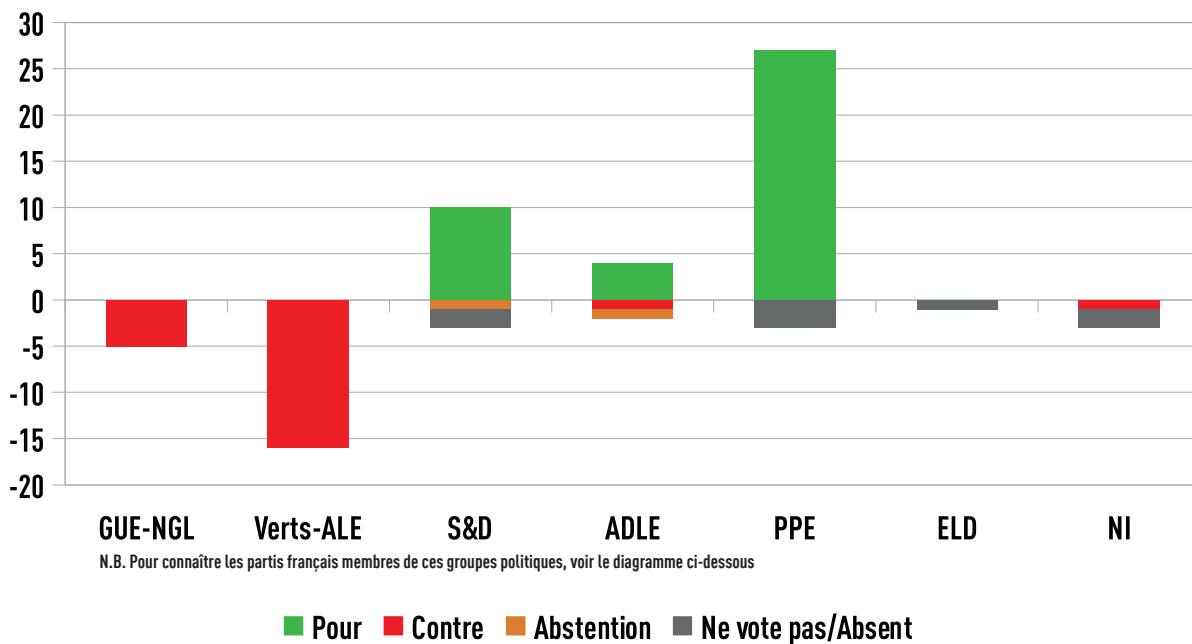


Mouvement pour la France

ELD

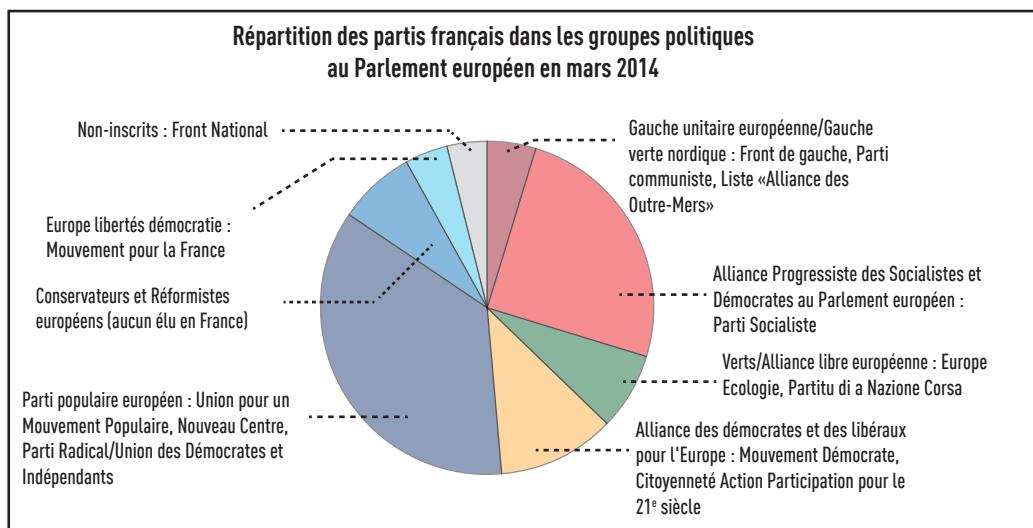
L'UE devrait-elle autoriser une réintroduction temporaire du contrôle aux frontières intérieures ?

Le vote des parlementaires européens élus en France



En juin 2013, le Parlement européen (PE) a adopté une résolution législative sur les règles communes relatives à la réintroduction temporaire du contrôle aux frontières intérieures. Cette résolution demande une protection accrue du droit des citoyens européens à se déplacer librement à l'intérieur de l'espace Schengen et une meilleure évaluation de la conformité avec les règles de Schengen. Elle prévoit que la réintroduction de contrôles aux frontières internes à l'espace Schengen n'est possible que pour des raisons de sécurité, dans des cas exceptionnels, tels que d'importantes insuffisances constatées par le mécanisme d'évaluation de Schengen ou la présence d'une menace sérieuse aux frontières intérieures.

Une majorité française de grande coalition s'est formée pour approuver cette résolution, en ligne avec la position globale des autres élus européens: presque tous les élus français l'ont en effet approuvée, tandis que les élus du Front de gauche et d'Europe Écologie votaient contre, de même qu'un des trois élus du Front national, les deux autres ne prenant pas part au vote.





L'UE devrait-elle autoriser une réintroduction temporaire du contrôle aux frontières intérieures ?

Le vote des parlementaires européens de l'Ouest*

Pour

Isabelle Thomas



PS
S&D

Bernadette Vergnaud



PS

Sylvie Goulard



Modem
ADLE

Alain Cadec



UMP
PPE

Agnès Le Brun



UMP
PPE

Elisabeth Morin-Chartier



UMP
PPE

Contre

Yannick Jadot



Europe Ecologie
Verts-ALE

Nicole Kiil-Nielsen



Europe Ecologie
Verts-ALE

Absent

Philippe de Villiers



Mouvement pour la France
ELD

*Source : Notre Europe - Institut Jacques Delors / Données : www.votewatch.eu VoteWatch Europe

Pour en savoir plus, voir Yves Bertoncini et Thierry Chopin, « Des visages sur des clivages, les élections européennes de mai 2014 », Etudes & Rapports N° 104, Notre Europe - Institut Jacques Delors et la Fondation Robert Schuman, avril 2014

Réalisation : Lucie Marnas, Virginie Timmerman et Claire Versini (Notre Europe - Institut Jacques Delors)



Mouvement Européen
France



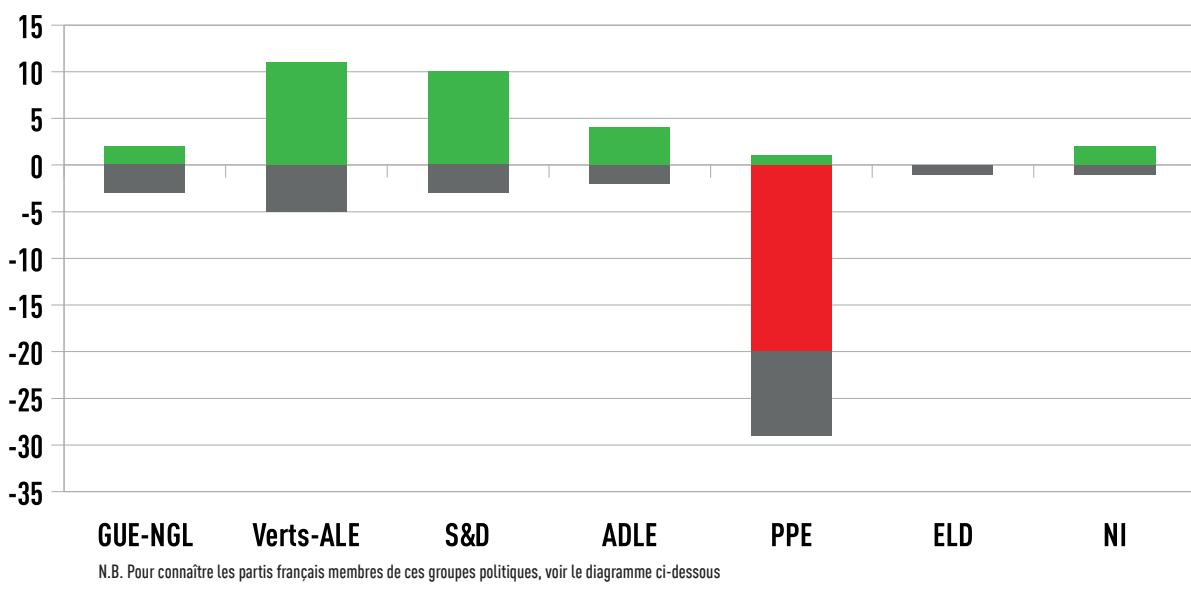
DROIT D'INVENTAIRE
D'INVENTER



MAJORITÉ DE CONFRONTATION

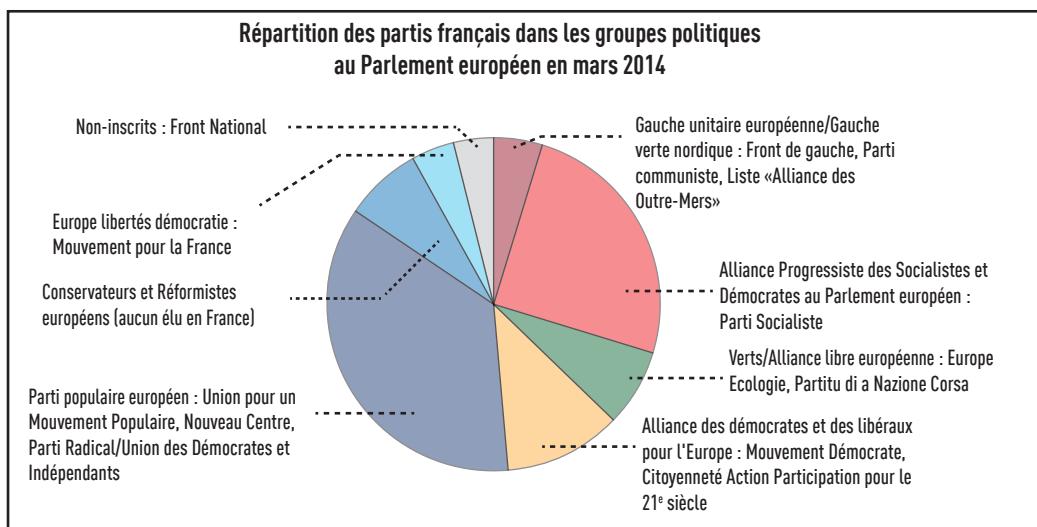
L'UE doit-elle suspendre temporairement l'accord UE-États-Unis de surveillance du financement du terrorisme ?

Le vote des parlementaires européens élus en France



En octobre 2013, après que des fuites ont révélé que l'Agence nationale de la sécurité américaine (NSA) avait pu accéder illégalement à la base de données bancaire SWIFT, le Parlement européen (PE) a demandé à la Commission de suspendre temporairement l'accord UE-États-Unis de surveillance du financement du terrorisme (« Terrorist Financing Tracking Program » - TFTP en anglais). Les députés ont avancé que si ces allégations se vérifiaient, il s'agirait d'une violation de l'accord entre l'UE et les États-Unis d'Amérique.

Cette résolution, non contraignante, a été proposée par les groupes S&D, ADLE et Verts/ALE, et a aussi reçu le soutien des députés GUE-NGL, passant avec 280 voix pour et 254 contre. Les groupes PPE et CRE se sont opposés à la résolution en arguant notamment du manque de preuves concrètes d'une surveillance de masse de la NSA. Ils ont été rejoints par la plupart des députés ADLE suédois et des membres roumains des groupes S&D et ADLE. Les votes des parlementaires européens élus en France ont été en ligne avec ceux de leur groupe politique d'appartenance.





L'UE doit-elle suspendre temporairement l'accord UE-États-Unis de surveillance du financement du terrorisme ?

Le vote des parlementaires européens de l'Ouest*

Pour

Yannick Jadot



Europe Ecologie
Verts-ALE

Nicole Kiil-Nielsen



Europe Ecologie
Verts-ALE

Isabelle Thomas



PS
S&D

Bernadette Vergnaud



PS
S&D

Sylvie Goulard



Modem
ADLE

Contre

Agnès Le Brun



UMP
PPE

Elisabeth Morin-Chartier



UMP
PPE

Ne vote pas

Alain Cadec



UMP
PPE

Absent

Philippe de Villiers



Mouvement pour la France
ELD

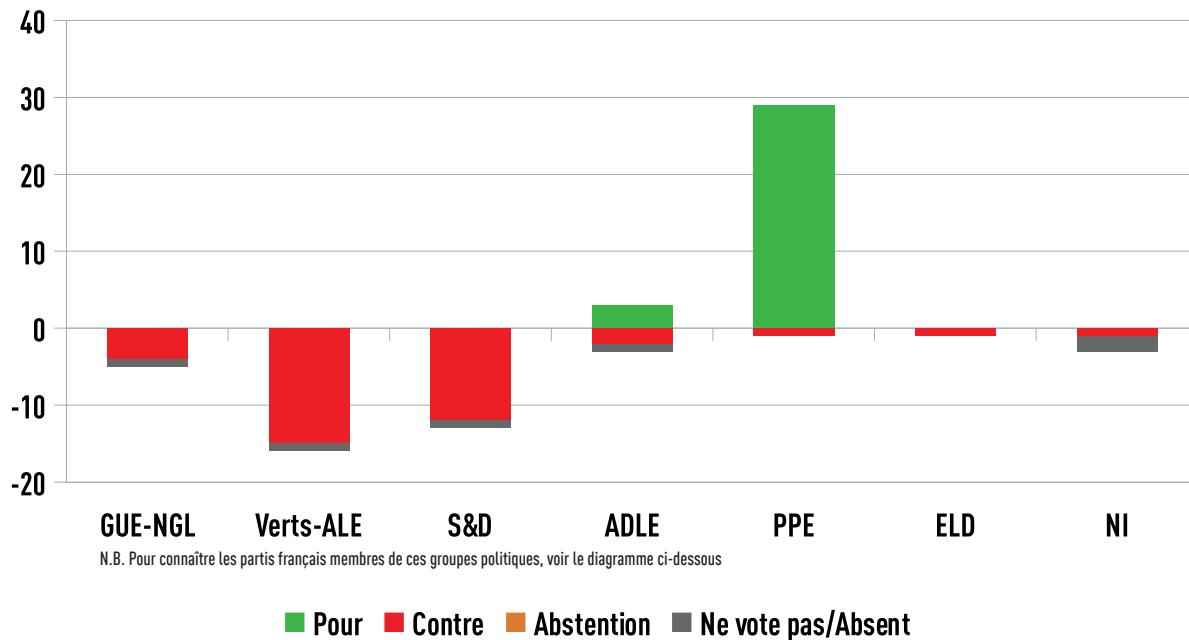
*Source : Notre Europe - Institut Jacques Delors / Données : www.votewatch.eu

Pour en savoir plus, voir Yves Bertoncini et Thierry Chopin, « Des visages sur des clivages, les élections européennes de mai 2014 », *Etudes & Rapports N° 104, Notre Europe - Institut Jacques Delors et la Fondation Robert Schuman*, avril 2014

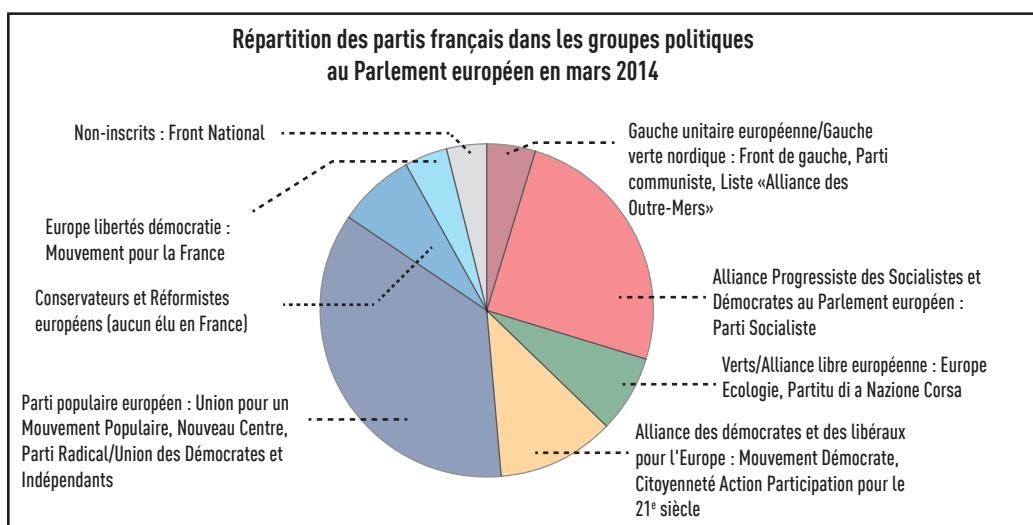
Réalisation : Lucie Marnas, Virginie Timmerman et Claire Versini (Notre Europe - Institut Jacques Delors)

L'UE doit-elle renforcer et étendre son marché intérieur des services ?

Le vote des parlementaires européens élus en France



Un rapport non contraignant sur le marché intérieur des services a été adopté en septembre 2013 par le Parlement européen (PE). Le texte déplore la mauvaise application de la directive Services de 2006 dans certains États membres et les invite, ainsi que la Commission, à faire plus d'efforts pour favoriser la libre circulation des services dans l'UE. Entre autres choses, le rapport invite la Commission à identifier et à éliminer les entraves injustifiées, tels que les pratiques discriminatoires et les fardeaux réglementaires redondants qui visent à protéger les marchés nationaux. En outre, le rapport demande qu'il y ait une meilleure communication entre la Commission et les États membres qui devraient être soutenus dans leurs efforts à appliquer pleinement la directive Services. Ce rapport a pu bénéficier du soutien des élus français des groupes PPE et ADLE, tandis que les élus des autres groupes politiques et du Front national se sont abstenu ou ont voté contre. Ce vote des élus français est en ligne avec celui exprimé au niveau du PE tout entier.





L'UE doit-elle renforcer et étendre son marché intérieur des services ?

Le vote des parlementaires européens de l'Ouest*

Pour



Sylvie Goulard
Modem
ADLE



Alain Cadec
UMP
PPE



Agnès Le Brun
UMP
PPE



Elisabeth Morin-Chartier
UMP
PPE

Contre



Yannick Jadot
Europe Ecologie
Verts-ALE



Nicole Kiil-Nielsen
Europe Ecologie
Verts-ALE



Isabelle Thomas
PS
S&D



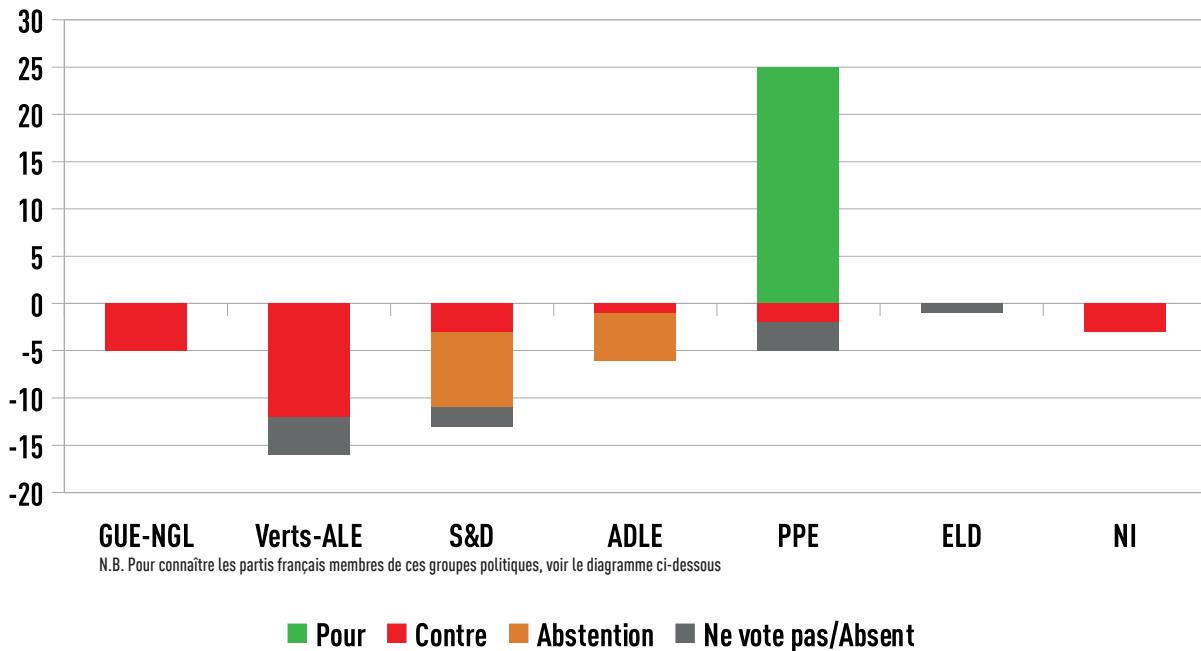
Bernadette Vergnaud
PS
S&D



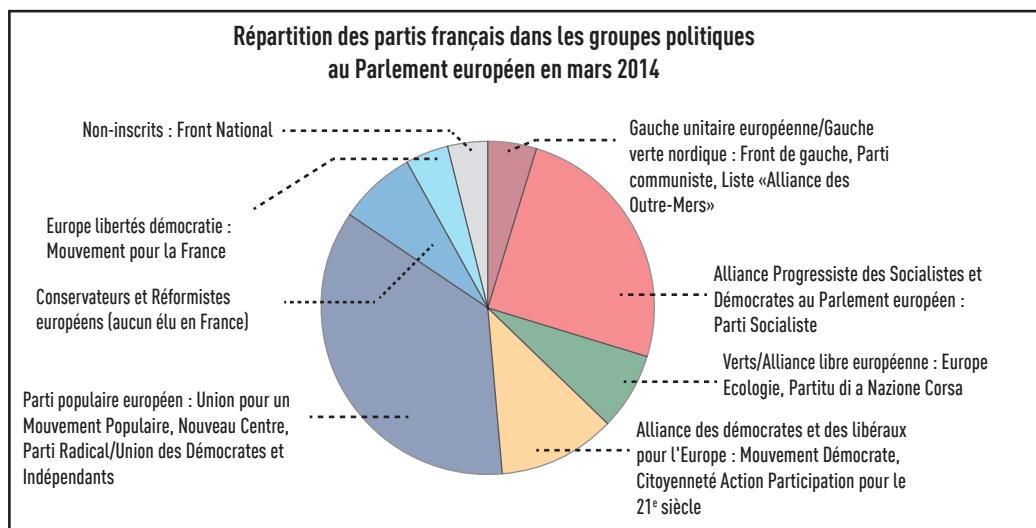
Philippe de Villiers
Mouvement pour la France
ELD

L'UE devrait-elle créer un marché unique avec les États-Unis ?

Le vote des parlementaires européens élus en France



En mai 2013, une grande majorité de députés européens a soutenu la position proposée du Parlement européen (PE) sur les négociations relatives à un accord de libre-échange avec les États-Unis. Les députés ont notamment demandé à la Commission et au Conseil d'exclure les services culturels et audiovisuels du mandat de négociation, notamment ceux fournis en ligne. Cette ouverture des négociations relatives au « TTIP » a été approuvée par 22 élus UMP et trois élus centristes. 11 élus français du groupe des Verts, les élus du Front de gauche et du Front national, 1 élue centriste et 3 élus socialistes ont voté contre. Les élus du Modem et 8 élus socialistes se sont abstenus, tandis que des élus socialistes, UMP et l'élu du MPF n'ont pas pris part au vote. Au niveau du PE tout entier, seuls les groupes GUE-NGL et Verts/ALE, ainsi que la plupart des non-inscrits ont voté contre.



L'UE devrait-elle créer un marché unique avec les Etats-Unis ?

Le vote des parlementaires européens de l'Ouest*

Pour

Alain Cadec



UMP
PPE

Agnès Le Brun



UMP
PPE

Elisabeth Morin-Chartier



UMP
PPE

Contre

Yannick Jadot



Europe Ecologie
Verts-ALE

Nicole Kiil-Nielsen



Europe Ecologie
Verts-ALE

Isabelle Thomas



PS
S&D

Abstention

Bernadette Vergnaud



PS
S&D

Sylvie Goulard



Modem
ADLE

Absent

Philippe de Villiers

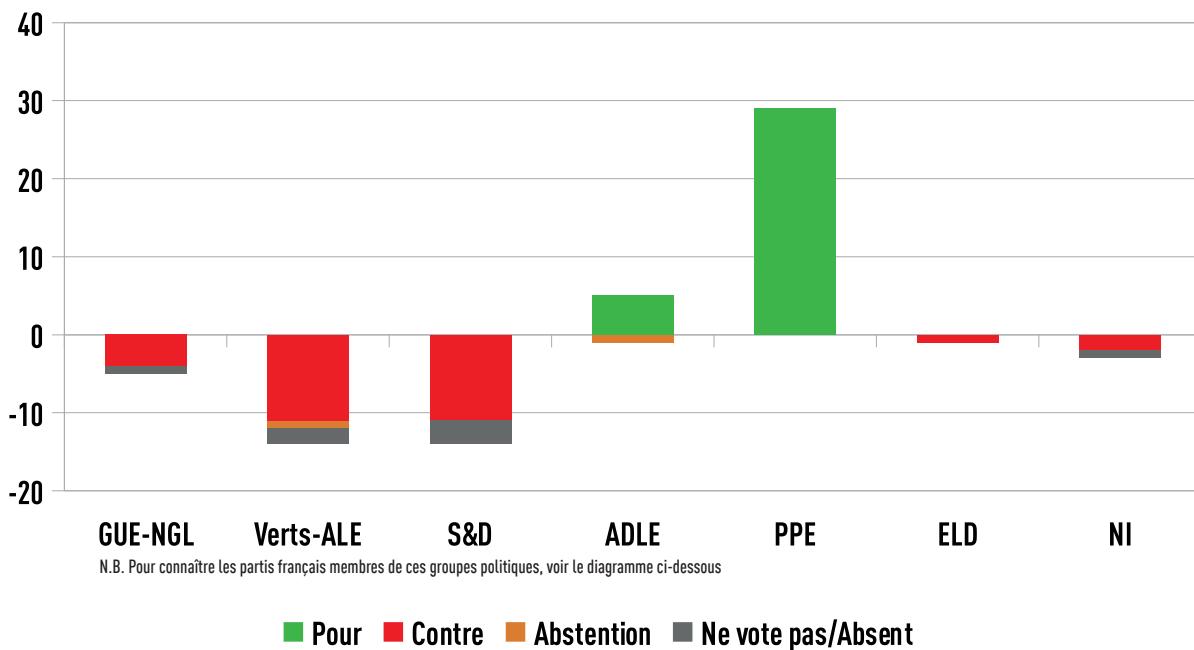


Mouvement pour la France
ELD



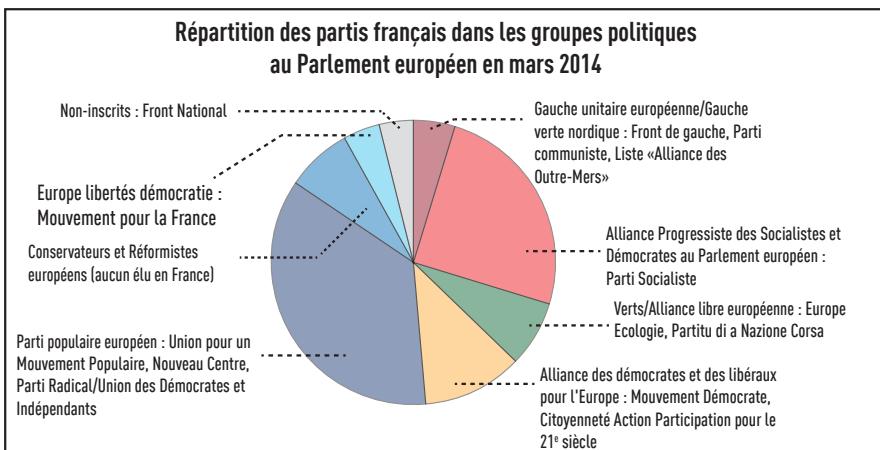
L'UE doit-elle renforcer la surveillance des politiques économiques et budgétaires des États membres de la zone euro ?

Le vote des parlementaires européens élus en France



■ Pour ■ Contre ■ Abstention ■ Ne vote pas/Absent

En septembre 2011, le Parlement européen (PE) a adopté, après plusieurs reports, un paquet législatif, aussi appelé « six-pack », réformant le cadre de la « gouvernance de l'UEM ». Les règles établies concernent la surveillance renforcée et l'évaluation des programmes de stabilité et de convergence des États membres, avec pour but de prévenir les déficits excessifs. Le « six-pack » défend aussi l'idée d'une coordination des politiques économiques nationales. Ces 6 propositions législatives ont été adoptées en grande partie grâce à un solide soutien des groupes PPE et ADLE, dont les membres ont voté en faveur des six textes. En dépit de l'opposition des autres groupes, les groupes PPE et ADLE ont réussi à obtenir la majorité grâce à un haut niveau de discipline interne, combiné à des défections dans les autres groupes. Le groupe S&D, n'a approuvé qu'une seule proposition sur six, à savoir celle sur la Prévention et correction des déséquilibres macroéconomiques. Le groupe Verts/ALE a soutenu trois propositions, mais a voté contre les trois autres, tandis que le groupe GUE/NGL a voté contre les six propositions. Les élus français ont adopté des positions globalement en ligne avec celles constatées au niveau du PE tout entier. Une majorité française de centre droit s'est globalement dégagée pour soutenir cette première réforme du pacte de stabilité : les élus français des groupes UMP et ADLE ont approuvé les six propositions prévues par cette réforme, tandis que les autres élus français s'y sont opposés - seul le vote sur la procédure visant à contrôler les déséquilibres macro-économiques a réuni une très grande majorité des élus français, à l'exception de ceux du Front de gauche, du Front national et du MPF. Le vote qui porte notamment sur les conditions techniques et politiques dans lesquelles la Commission européenne pourra proposer de sanctionner les États membres en déficit excessif, a de fait bénéficié du soutien de tous les députés français des groupes PPE et ADLE (à l'exception d'une abstention) et s'est heurté au rejet de tous les autres députés français, à l'exception d'une abstention d'un élu du groupe des Verts.





L'UE doit-elle renforcer la surveillance des politiques économiques et budgétaires des États membres de la zone euro ?

Le vote des parlementaires européens de l'Ouest*

Pour



Modem
ADLE



UMP
PPE



UMP
PPE



UMP
PPE

Contre



Europe Ecologie
Verts-ALE



Europe Ecologie
Verts-ALE



Mouvement pour la France
ELD

Absent



PS
S&D



PS
S&D

*Source : Notre Europe - Institut Jacques Delors / Données : www.votewatch.eu VoteWatch Europe

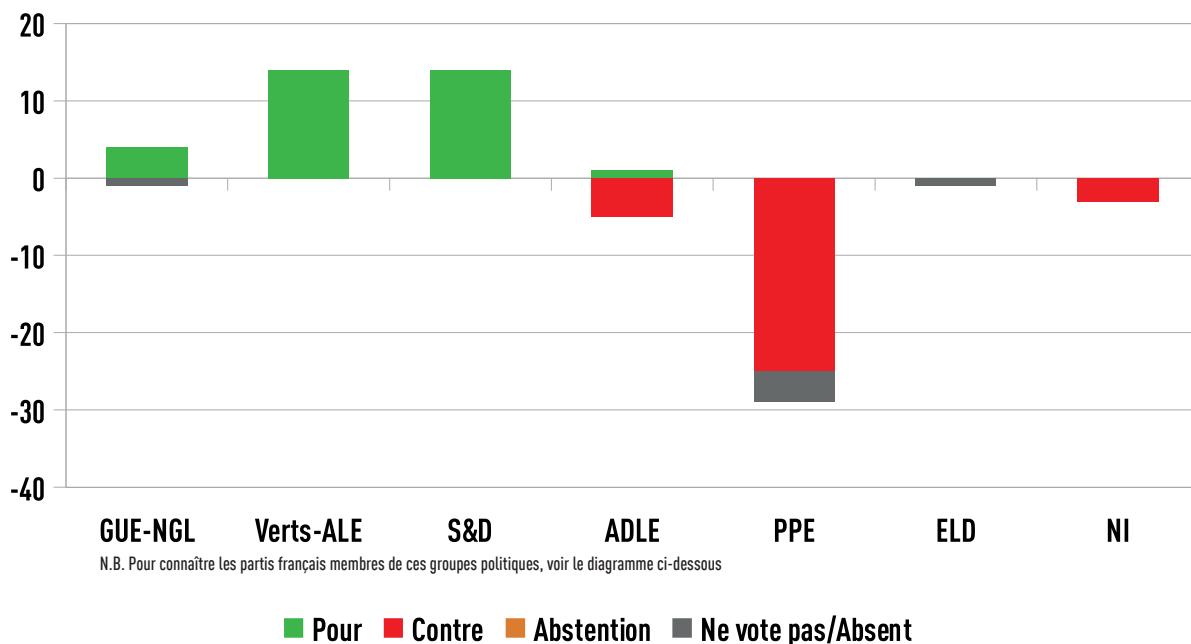
Pour en savoir plus, voir Yves Bertoncini et Thierry Chopin, « Des visages sur des clivages, les élections européennes de mai 2014 », *Etudes & Rapports No 104, Notre Europe - Institut Jacques Delors et la Fondation Robert Schuman*, avril 2014

Réalisation : Lucie Marnas, Virginie Timmerman et Claire Versini (Notre Europe - Institut Jacques Delors)



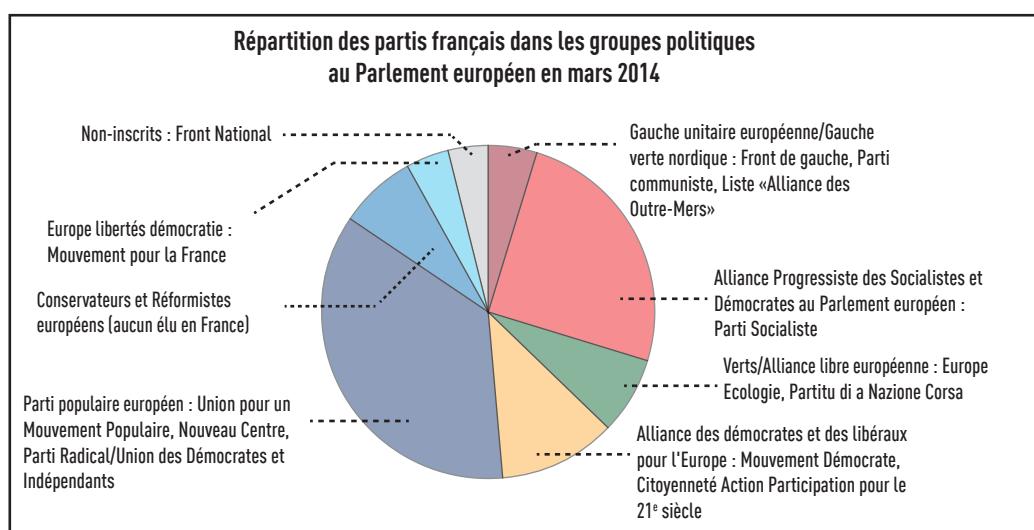
La durée minimum du congé de maternité rémunéré à taux plein devrait-elle passer de 14 à 20 semaines dans toute l'UE ?

Le vote des parlementaires européens élus en France



En octobre 2010, le Parlement européen (PE) a adopté une position sur la directive sur le congé de maternité. Le texte prévoyait l'allongement du congé de maternité de 14 à 20 semaines, rémunéré à taux plein, et incluait un certain nombre d'autres mesures favorables aux mères et aux femmes enceintes, ainsi que des congés de paternité plus généreux.

Le vote clé sélectionné par Vote Watch Europe porte sur l'amendement 12=38, relatif à l'allongement du congé de maternité payé à taux plein de 14 à 20 semaines. Cet amendement a bénéficié du soutien des élus français des groupes S&D, Verts et Gauche Unie, ainsi que d'une élue centriste, tandis que les élus français des autres groupes politiques et du Front national ont voté contre, et quelques élus n'ont pas pris part au vote. Ce vote des élus français est en ligne avec celui exprimé au niveau du PE tout entier (327 voix contre 320), où les groupes politiques de centre-gauche – les socialistes et démocrates (S&D), les Verts/ALE et la gauche radicale (GUE-NGL) – sont parvenus à atteindre la majorité avec l'aide de 82 députés du PPE, principalement de Pologne, d'Italie, de Hongrie et de Lituanie.





La durée minimum du congé de maternité rémunéré à taux plein devrait-elle passer de 14 à 20 semaines dans toute l'UE ?

Le vote des parlementaires européens de l'Ouest*

Pour

Yannick Jadot



Europe Ecologie
Verts-ALE

Nicole Kiil-Nielsen



Europe Ecologie
Verts-ALE

Stéphane Le Foll



PS
S&D

Bernadette Vergnaud



PS
S&D

Contre

Sylvie Goulard



Modem
ADLE

Alain Cadec



UMP
PPE

Elisabeth Morin-Chartier



UMP
PPE

Ne vote pas

Philippe de Villiers



Mouvement pour la France
ELD

Absent

Agnès Le Brun

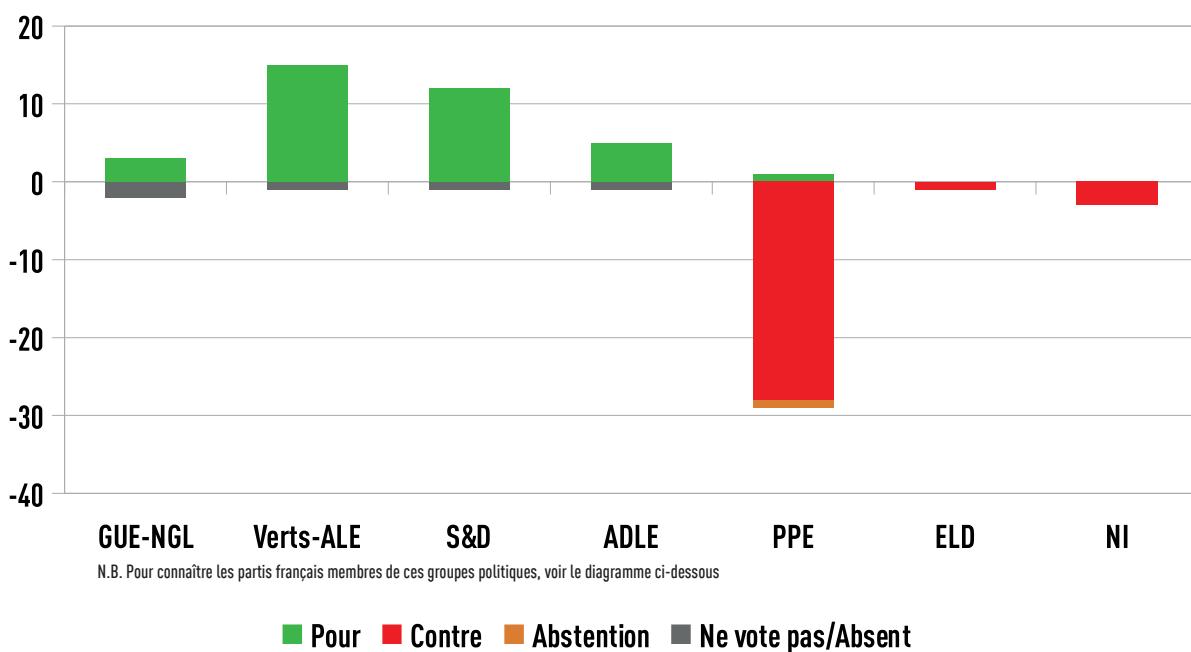


UMP
PPE



Devrait-il y avoir un plafonnement sur l'utilisation des biocarburants ?

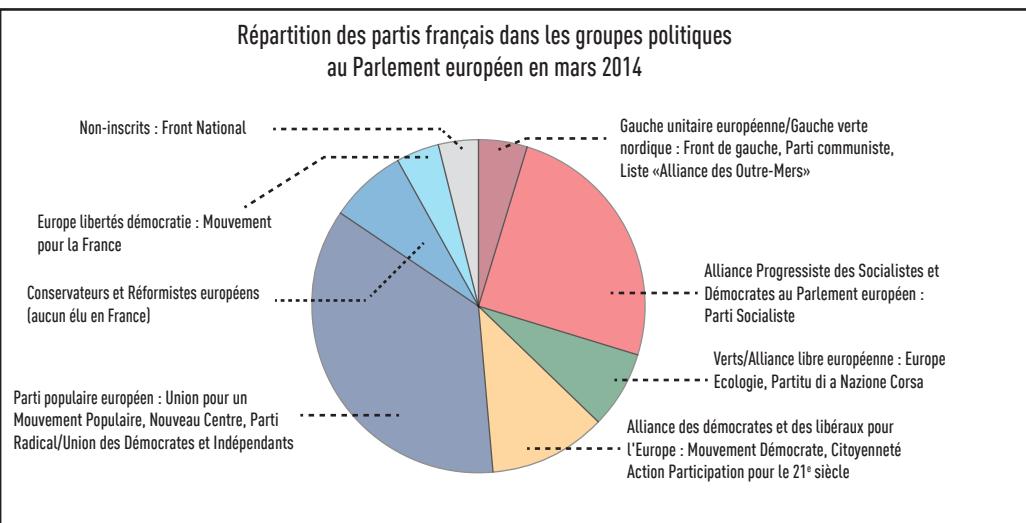
Le vote des parlementaires européens élus en France



En septembre 2013, le Parlement européen (PE) a adopté une résolution législative relative à une proposition de directive sur la qualité du carburant et d'une directive sur les énergies renouvelables. Avant d'élaborer cette proposition, la Commission a fixé comme objectif d'atteindre 10% d'énergies renouvelables dans les transports, dont la quasi-totalité provenant de biocarburants d'origine agricole dits de « première génération ». Il a cependant été objecté que cette évolution engendrait en réalité plus de pollution en raison de la déforestation et des changements d'affectation des sols indirect et qu'elle était en partie responsable de l'augmentation du prix des aliments. Cet enjeu est donc revenu devant le Conseil et le PE, qui s'est prononcé en faveur d'un plafonnement des biocarburants d'origine agricole afin d'atteindre les objectifs de l'UE en matière d'énergie. La version finale du rapport législatif indique notamment que les biocarburants produits à partir de cultures alimentaires ne devraient pas dépasser 6% de l'objectif de 10% d'énergies renouvelables dans les transports en 2020.

Cette proposition a bénéficié du soutien des élus français des groupes S&D, Verts et Gauche

Répartition des partis français dans les groupes politiques au Parlement européen en mars 2014



Unie, tandis que les élus français de centre droit, de droite et du Front national ont voté contre. Ce vote des élus français est globalement en ligne avec celui du PE, puisque la proposition a été approuvée par les groupes S&D, ADLE, Verts/ALE, GUE-NGL, tandis que le PPE et le CRE s'y sont opposés.



Devrait-il y avoir un plafonnement sur l'utilisation des biocarburants ?

Le vote des parlementaires européens de l'Ouest*

Pour

Yannick Jadot



Europe Ecologie

Verts-ALE

Nicole Kiil-Nielsen



Europe Ecologie

Verts-ALE

Isabelle Thomas



PS

S&D

Bernadette Vergnaud



PS

S&D

Sylvie Goulard



Modem

ALDE

Contre

Alain Cadec



UMP

PPE

Agnès Le Brun



UMP

PPE

Elisabeth Morin-Chartier



UMP

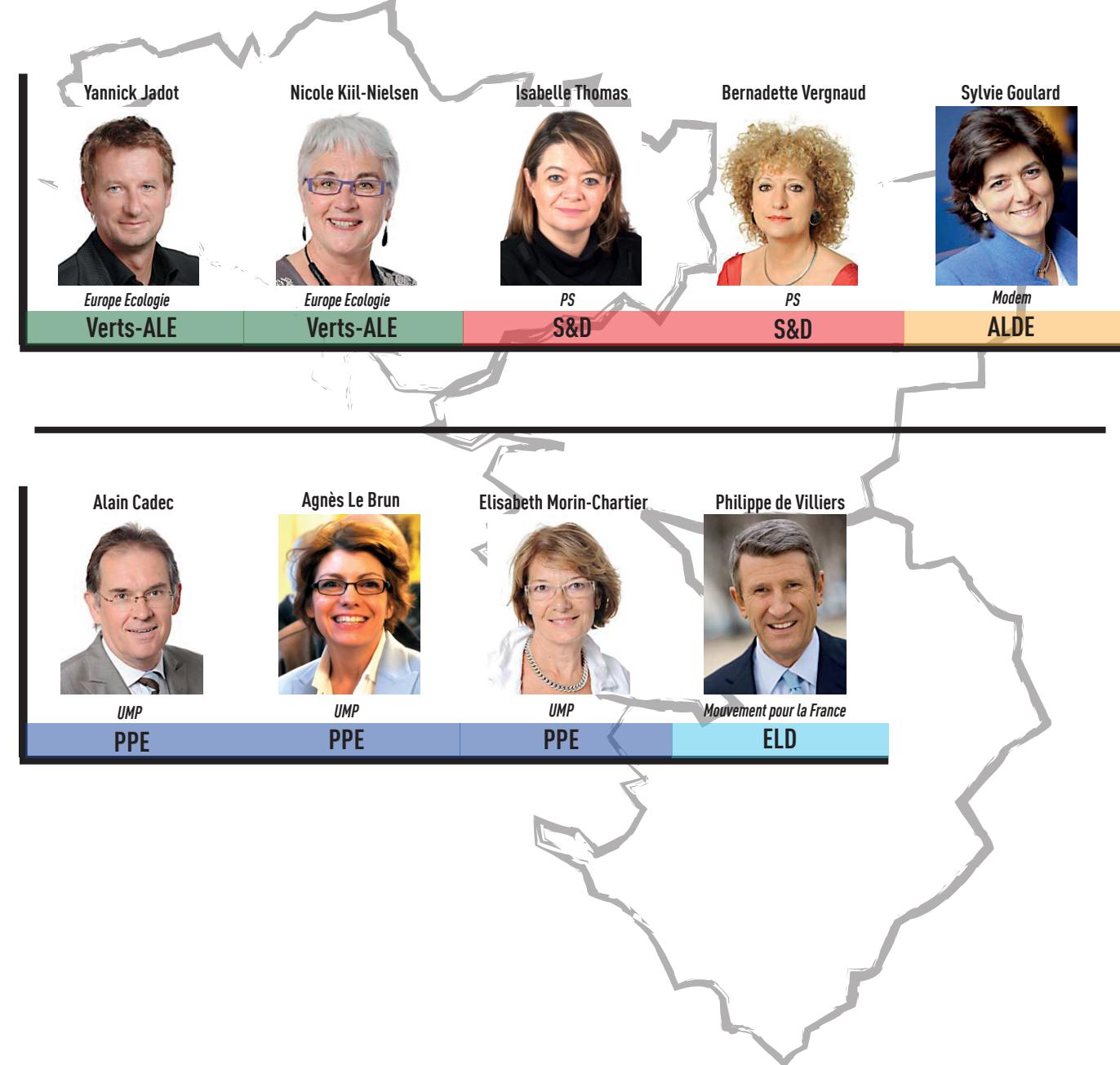
PPE

Philippe de Villiers



Mouvement pour la France

ELD



*Source : Notre Europe - Institut Jacques Delors / Données : www.votewatch.eu VoteWatch Europe

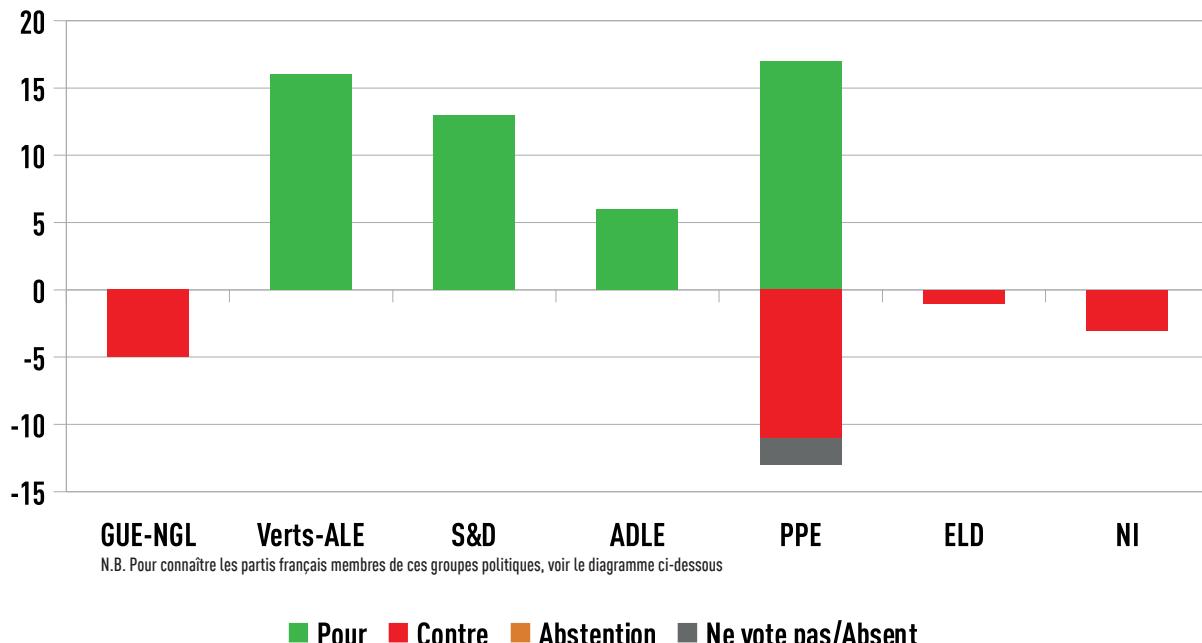
Pour en savoir plus, voir Yves Bertoncini et Thierry Chopin, « Des visages sur des clivages, les élections européennes de mai 2014 », Etudes & Rapports N° 104, Notre Europe - Institut Jacques Delors et la Fondation Robert Schuman, avril 2014

Réalisation : Lucie Marnas, Virginie Timmerman et Claire Versini (Notre Europe - Institut Jacques Delors)



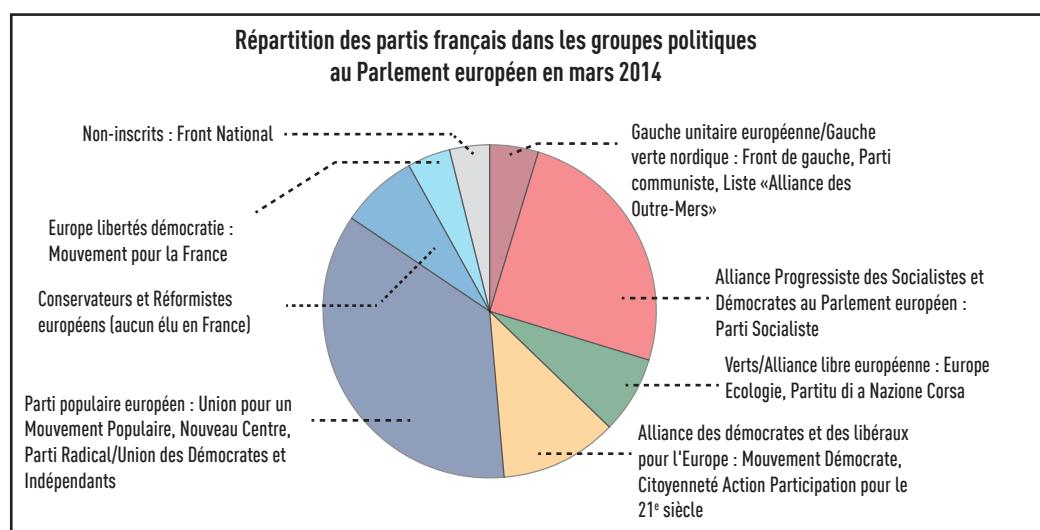
L'UE doit-elle augmenter le coût des activités économiques polluantes ?

Le vote des parlementaires européens élus en France



En juillet 2013, les députés ont adopté une version adoucie d'une proposition de la Commission sur le calendrier des enchères de quotas d'émission de gaz à effet de serre. Cette proposition, dite de «backloading», avait été précédemment rejetée lors de la session plénière d'avril 2013 par les groupes de centre-droit. Sa nouvelle version est plus restrictive lorsqu'il s'agit de permettre à la Commission de reporter les enchères de certificats CO₂, puisqu'elle spécifie que de telles enchères ne peuvent être entreprises que dans des circonstances exceptionnelles, en une fois seulement, pour un maximum de 900 millions de quotas. Elle vise ainsi à stimuler le système d'échange de quotas d'émission en empêchant la mise aux enchères et la commercialisation de certains certificats.

La majorité européenne de centre gauche qui s'est dégagée pour soutenir cette nouvelle proposition comprend en son sein les élus français des groupes S&D et Europe Écologie, mais aussi les élus centristes (issus du groupe ADLE et du groupe UMP). Les élus UMP se sont divisés entre 11 votes pour, 11 votes contre et 2 non participations au vote. Les élus du Front de gauche, du Front national et du MPF ont voté contre. Au total, cette proposition a été acceptée avec 344 voix pour (principalement de députés S&D, ADLE, Verts/ALE et d'une minorité de membres du PPE), 311 voix contre (principalement du PPE et de membres du CRE et d'ELD) et 46 abstentions.





L'UE doit-elle augmenter le coût des activités économiques polluantes ?

Le vote des parlementaires européens de l'Ouest*

Pour

Yannick Jadot



Europe Ecologie

Verts-ALE

Nicole Kiil-Nielsen



Europe Ecologie

Verts-ALE

Isabelle Thomas



PS

S&D

Bernadette Vergnaud



PS

S&D

Sylvie Goulard



Modem

ADLE

Alain Cadec



UMP

PPE

Agnès Le Brun



UMP

PPE

Elisabeth Morin-Chartier



UMP

PPE

Philippe de Villiers



Mouvement pour la France

ELD

Contre



*Source : Notre Europe - Institut Jacques Delors / Données : www.votewatch.eu VoteWatch Europe

Pour en savoir plus, voir Yves Bertoncini et Thierry Chopin, « Des visages sur des clivages, les élections européennes de mai 2014 », Etudes & Rapports N° 104, Notre Europe - Institut Jacques Delors et la Fondation Robert Schuman, avril 2014

Réalisation : Lucie Marnas, Virginie Timmerman et Claire Versini (Notre Europe - Institut Jacques Delors)



Mouvement Européen
France



Notre Europe - Institut Jacques Delors est le think tank européen fondé par [Jacques Delors](#) en 1996. Notre objectif est de produire des analyses et des propositions destinées aux décideurs européens et à un public plus large, ainsi que de contribuer aux débats relatifs à l'Union européenne.

Nous diffusons de nombreuses [publications](#) (Tribunes, Policy Papers, Études & Rapports, Synthèses), [vidéos](#) et [sons](#), organisons et participons à des [séminaires et conférences](#) partout en Europe et intervenons régulièrement dans les [médias européens](#), par la voix de nos présidents, de notre directeur et de notre équipe.

Nos travaux s'inspirent des actions et des orientations promues par Jacques Delors, et traduisent les grands principes énoncés par notre « [Charte](#) ». Ils sont mis en œuvre à partir de [trois axes principaux](#) : « Union européenne et citoyens » couvre les enjeux politiques, institutionnels et civiques ; « Compétition, coopération, solidarité » traite des enjeux économiques, sociaux et territoriaux ; « Actions extérieures européennes » regroupe les travaux à dimension internationale.

Notre Europe - Institut Jacques Delors est aujourd’hui présidé par [António Vitorino](#), ancien commissaire européen et ancien ministre portugais, qui a succédé à [Tommaso Padoa-Schioppa](#), à [Pascal Lamy](#) et à Jacques Delors. Notre directeur, [Yves Bertoncini](#), anime une [équipe internationale](#) composée d'une quinzaine de membres.

Les instances de Notre Europe - Institut Jacques Delors sont composées de hautes personnalités européennes. Notre [Conseil des garants](#) assure la promotion de nos intérêts moraux et financiers. Notre [Conseil d'administration](#) est responsable de la gestion et de l’impulsion de nos travaux. Notre [Comité européen d'orientation](#) se réunit afin de débattre des sujets fondamentaux pour l’avenir de l’UE.

Toutes nos activités sont accessibles gratuitement, en français et en anglais sur notre [site](#) et via les réseaux sociaux. Nous agissons en pleine indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques et des intérêts économiques.

Avec le soutien de :



19 rue de Milan, F - 75009 Paris
Pariser Platz 6, D - 10117 Berlin
info@notre-europe.eu
www.notre-europe.eu

